



Présidant la rencontre nationale des femmes ittihadies, Driss Lachgar livre une analyse pénétrante de l'importance du rôle de la femme dans la société

Tout changement démocratique ou développemental est tributaire d'une participation effective des femmes

Pages 2-3-4

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10784

Samedi/Dimanche 18-19 Avril 2026

Trêve d'ambiguïté

Sans équivoque, l'UE confirme depuis Rabat son soutien au plan d'autonomie marocain



Nasser Bourita accueillant Kaja Kallas, haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et vice-présidente de la Commission européenne. Page 6

Présidant la rencontre nationale des femmes ittihadies, Driss Lachguar livre une analyse pénétrante de l'importance du rôle de la femme dans la société

Tout changement démocratique ou développemental est tributaire d'une participation effective des femmes

Actualité



Ci-dessous la traduction intégrale du discours du Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, prononcé lors de l'ouverture des travaux de la rencontre nationale des femmes ittihadies qui se déroule en cette fin de semaine à Bouznika.

« Chères sœurs, j'ai l'honneur de participer à l'ouverture de cette importante rencontre nationale des femmes ittihadies, une rencontre qui reflète une fois de plus la vitalité de nos organisations partisanes et la profondeur de leur engagement sur les grandes questions sociales, au premier rang desquelles la question de l'égalité, de la justice sociale et de la dignité humaine (...).

Je ne peux qu'adresser mes sincères remerciements et ma profonde gratitude à mes sœurs du parti pour la bonne organisation de cette rencontre et pour leurs efforts continus visant à renforcer la présence des femmes au sein du parti et dans la société, en défense d'un projet moderniste, démocratique et progressiste.

Nous ne considérons pas cette rencontre comme une simple étape organisationnelle ordinaire, mais bien comme un espace de débat sérieux et responsable sur les questions des femmes marocaines, en lien étroit avec les transformations politiques et sociales que connaît notre pays, et en harmonie avec la référence socialiste progressiste dans laquelle notre parti croit, qui fait de l'égalité réelle entre les femmes

et les hommes un pilier fondamental pour l'édification d'une société démocratique juste et équitable.

Chères sœurs,

Au cœur de ce projet, nous plaçons les questions des femmes en position centrale, considérant qu'aucun changement démocratique et développemental authentique ne peut se réaliser sans une participation effective des femmes aux différents niveaux de décision. C'est dans cette optique que l'organisation de la rencontre nationale des femmes ittihadies revêt une signification politique particulière, en tant qu'espace de débat et qu'illustration concrète de ce choix stratégique, dont la traduction symbolique se trouve intensifiée par le choix du thème : « Le changement aux côtés des femmes est assurément bénéfique et aisé ». Avec les femmes, ce qui reflète la conviction profonde que les femmes doivent être considérées à la fois comme concernées par les politiques publiques et comme actrices essentielles dans leur élaboration et leur orientation.

Ce qui attire d'abord l'attention dans ce slogan, c'est le choix du mot « aux côtés » pour réorganiser les rôles des femmes et réaffirmer la nécessité de leur participation à la décision publique, loin de tout discours de tutelle ou de représentation par procuration. « Aux côtés » signifie ici que les femmes sont des partenaires à part entière

dans l'élaboration et la réalisation des politiques. C'est là une rupture sereine avec les approches traditionnelles qui les ont pendant longtemps réduites à des rôles secondaires voire symboliques.



Les femmes sont des partenaires à part entière dans l'élaboration et la réalisation des politiques. C'est là une rupture sereine avec les approches traditionnelles qui les ont pendant longtemps réduites à des rôles secondaires voire symboliques

Vient ensuite le mot « l'nessa » (les femmes), en darija marocaine, choix conscient et chargé de signification politique. Lorsque le discours passe de l'arabe classique au darija, il peut le faire par souci de simplification, mais aussi par reconnaissance : reconnaissance que les femmes au Maroc ne forment pas un bloc unique et homogène, mais qu'elles sont ouvrières dans les usines, femmes au foyer, paysannes dans les champs, femmes dans l'économie informelle, déscolarisées, et d'autres encore occupant des postes de décision et de savoir. Le darija devient alors un outil de démocratisation, ouvrant le discours à toutes les femmes, sans barrières linguistiques ou symboliques.

Quant à la trilogie « changement, bénéfique et aisé », elle est la quintessence du thème de cette rencontre. Commenant par le mot « changement », bien que ce soit un slogan ancien et récurrent dans le discours politique, il acquiert ici un sens différent lorsqu'il est lié aux femmes. Les expériences internationales et comparées montrent que la participation des femmes à la décision publique ne conduit pas seulement à une meilleure représentativité, mais à un changement qualitatif des politiques.

Dans le secteur de l'enseignement, par exemple, les expériences de pays comme la Finlande et le Canada ont montré que la présence des femmes dans les postes de décision pédagogique a contribué à accor-



der une priorité accrue à l'éducation préscolaire, à améliorer la qualité des programmes pour les rendre plus inclusifs et égalitaires, et à réduire les taux d'abandon scolaire, en particulier chez les filles.

Dans des contextes plus proches de nous, les programmes de soutien à la scolarisation des filles dans le monde rural ont prouvé que la participation des femmes, qu'elles soient élues locales ou actrices associatives, a été déterminante pour convaincre les familles de l'importance de l'éducation des filles et pour trouver des solutions pratiques (transport scolaire, internats, soutien social).

Cela signifie que le changement, lorsqu'il vient des femmes, dépasse la logique de mise en œuvre des politiques pour contribuer à la création de solutions concrètes issues de la société.

Dans le secteur de la santé, les expériences deviennent encore plus claires et efficaces. Les systèmes de santé où la présence des femmes dans le leadership est plus forte sont plus axés sur les soins primaires, accordent une plus grande importance à la santé maternelle et infantile, et obtiennent de meilleurs résultats en matière d'indicateurs de prévention.

En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'un des plus grands défis auxquels le Maroc est confronté, le rôle des femmes devient plus central, en particulier dans les zones rurales et semi-arides, où les femmes sont responsables de la gestion de l'eau au sein des ménages, actrices de la petite production agricole et détentrices de savoirs locaux sur les ressources naturelles. Des expériences dans des pays comme l'Inde et le Népal, ainsi que dans certaines régions du Maroc, ont montré que la participation des femmes à la gestion des ressources améliore la gouvernance de l'eau, renforce l'adoption de techniques agricoles durables et contribue à la protection des forêts et des sols. De nombreuses coopératives féminines au Maroc, notamment à Souss-Massa, se sont engagées dans l'utilisation des énergies renouvelables et la valorisation des produits locaux de manière durable, transformant ainsi les femmes de victimes du changement climatique en parties de la solution.

Dans ce contexte, le terme « aisé », deuxième élément du thème, gagne en profondeur. Bien qu'associé à l'amélioration des services, il signifie également rendre les politiques plus proches de la réalité et construire des solutions qui partent des besoins réels des citoyens, ce qui réalise la dernière partie du thème, à savoir « bénéfique ». Lequel ne se limite pas au sens électoral, bien qu'important, mais inclut également le bénéfice développemental (des politiques plus efficaces), le bénéfice social (réduction des disparités) et le bénéfice démocratique (renforcement de la

confiance dans les institutions). C'est précisément ici que la politique croise la réalité et que la participation des femmes devient un investissement rentable à tous les niveaux.

La force de ce slogan ne réside pas seulement dans les termes mûrement choisis, mais dans sa capacité à traduire cette conscience complexe en une formule simple, proche et accessible.

Il s'adresse aux femmes dans leur langue, mais il s'adresse en profondeur à la société tout entière, et lui dit : pas de changement sans les femmes, pas de développement sans elles, pas de démocratie réelle sans leur présence effective.

L'enjeu aujourd'hui n'est plus seulement la représentativité des femmes, mais la reconstruction du rôle politique de la femme, pour en faire un acteur central dans la construction de l'avenir.

Un avenir où l'éducation est plus juste, la santé plus équitable, les politiques environnementales plus durables.

Chères sœurs,

Parler des luttes des femmes du parti nous ramène inévitablement à évoquer le parcours historique de la réforme du Code de la famille, comme l'un des chantiers sociétaux les plus importants dans lesquels notre parti s'est engagé depuis des décennies.

Après la mise en place des bases du Code de la famille, depuis la fondation de notre parti et la

constitution par feu le Roi Mohammed V d'une commission des Foukahas de la Qarawiyine pour élaborer un code basé sur les dispositions de la jurisprudence islamique, et la promulgation du Code par cinq Dahirs en 1957 et 1958, comprenant six livres : le mariage, la dissolution du pacte conjugal, la filiation et ses conséquences, la capacité et la tutelle légale, le testament et l'héritage, en se basant sur les règles de l'école malékite et la centralité du père dans la gestion de la famille.

Après 36 ans d'application, feu le Roi Hassan II a reçu une délégation de femmes (une commission fut formée sous la présidence d'Abdelhadi Boutaleb pour introduire des amendements partiels relatifs aux aspects suivants : la tutelle, la pension alimentaire, la garde, le divorce et la réglementation de la polygamie par des règles plus strictes), ce qui a conduit à une révision partielle en 1993. Puis vint la révision complète sous la supervision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour renforcer les droits des femmes, l'intérêt supérieur de l'enfant et l'harmonisation des dispositions de la Constitution avec les conventions internationales. Après deux décennies du Code de 2004, des Directives Royales ont appelé à la nécessité de promouvoir la situation des femmes et de moderniser les mécanismes juridiques (Discours du Trône du 30 juillet 2022) ; et l'invitation du Chef du gouvernement à former une instance chargée de réviser le Code de la famille selon une approche participative large (Lettre Royale du 26 septembre 2023).

Après concertations avec des acteurs institutionnels, des droits de l'Homme et associatifs, les propositions à caractère religieux ont été soumises au Conseil supérieur des oulémas, un projet a été élaboré composé de 139 propositions d'amendement au Code. Les propositions les plus marquantes furent l'adoption de la tutelle légale partagée entre les deux parents, l'héritage des filles, le testament en faveur des petits-enfants du côté maternel, et la facilitation de l'accès à la justice familiale via le « guichet unique ».

Si nous rappelons ces évolutions de la question du Code de la famille, c'est pour charger le gouvernement de la responsabilité du retard dans ce chantier, et nous l'appelons, pour le temps qu'il lui reste, à le soumettre au Parlement.

Nous nous adressons également aux Marocaines à l'approche des échéances de septembre 2026, pour qu'elles votent sur la base de la clarté de l'engagement des partis dans leurs programmes sur cette question centrale.

Depuis les premiers débats qui ont précédé la réforme de 2003, l'Union Socialiste des Forces Populaires a été à l'avant-garde des forces politiques qui ont soulevé la revendication de la révision du Code du statut personnel conformément aux valeurs d'égalité, de dignité

et des droits de l'homme.

Ce parcours a abouti à la promulgation du Code de la famille en 2004, qui a constitué une étape avancée vers la justice faite aux femmes marocaines, grâce à la volonté politique réformatrice de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et grâce aux luttes continues des forces progressistes, au premier rang desquelles notre parti qui ne s'est pas contenté d'accompagner ce chantier mais y a contribué par des mémorandums et des propositions pratiques ayant pris en compte l'esprit du temps et les exigences de l'évolution sociétale.

Cependant, l'USFP n'a pas considéré cette réforme comme une fin en soi, mais est resté fidèle à son héritage historique et à sa ligne de lutte à travers la plaidoirie continue pour le développement du Code et le dépassement des dysfonctionnements révélés par son application qui ont empêché d'atteindre les objectifs visés, ce qu'ont concrétisé les différents mémorandums présentés par le parti dans ce domaine, qui ont pris en compte, dès cette époque, les principes constitutionnels des droits de l'homme tels qu'ils sont reconnus internationalement, avant même leur constitutionnalisation explicite.

Aujourd'hui, alors que nous vivons un nouveau moment du débat sur la révision du Code de la famille, nous rappelons avec fierté ce parcours de lutte, et nous affirmons que notre parti a été et restera à l'avant-garde des défenseurs d'une réforme globale et profonde qui garantisse l'égalité effective entre les femmes et les hommes et préserve la dignité de la famille marocaine dans le cadre du respect des constantes de la Nation et de l'évolution de la société.

C'est dans cette optique que nous affirmons, aujourd'hui, que toute réforme du Code de la famille ou d'autres lois y afférant doit être conforme à l'esprit de la Constitution de 2011, et doit traduire les engagements de notre pays en matière de droits de l'Homme en dispositions juridiques claires et applicables.

Chères sœurs,

Notre lutte pour l'égalité est étroitement liée à la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes. A cet égard, l'USFP renouvelle son engagement ferme à défendre les droits des femmes et à œuvrer au développement de l'arsenal juridique et institutionnel pour les protéger et renforcer les mécanismes de prévention et de prise en charge, et la protection contre toutes les formes de violence, y compris la violence numérique devenue un phénomène inquiétant qui touche des millions de femmes et constitue une part importante de la violence exercée à leur encontre. Au Maroc, le nombre de femmes ayant subi une forme de vio-



Quand le changement provient des femmes, il va au-delà de la simple mise en œuvre des politiques pour s'étendre à la concrétisation de solutions issues de la société

lence numérique a atteint un million et demi, ce qui nécessite des interventions urgentes aux niveaux juridique, de l'éducation numérique, et du soutien psychologique et social.

Nous affirmons également que notre projet partisan de renouvellement des élites, de rajeunissement et de féminisation des structures du parti n'est ni un slogan ni une promesse électorale de circonstance, mais un choix stratégique qui reflète notre profonde conviction de la nécessité de permettre aux femmes et aux jeunes d'accéder aux postes de décision et de contribuer à la construction d'un avenir plus juste et plus équitable.

Dans ce cadre, nous ne manquons pas de saluer le rôle vital joué par les femmes du parti, l'OFI et les autres organisations partisans dans la défense des Causes nationales justes, au premier rang desquelles la Cause nationale et l'intégrité territoriale du Royaume.

Chères sœurs,

Malgré les progrès réalisés par la femme marocaine en matière d'éducation, de compétences et d'accès à des domaines qui étaient jusqu'à récemment l'apanage des hommes, sa situation économique reflète encore un déséquilibre structurel profond dans le modèle de développement et le marché du travail. Les données officielles du HCP confirment que le taux d'activité économique des femmes ne dépasse pas 19,1 %, contre 68,6 % chez les hommes, ce qui signifie que plus des quatre cinquièmes des femmes en âge de travailler sont hors du circuit économique. Ce chiffre choquant ne reflète pas seulement la faiblesse de l'intégration, mais révèle aussi la persistance d'une structure économique injuste qui n'offre pas aux femmes les mêmes opportunités d'accès à l'emploi, à la production et à la richesse.

Le tableau s'assombrit encore lorsque l'on

considère le chômage : le taux de chômage parmi les femmes oscille entre 19,4 et 21,6 % selon les catégories, tandis qu'il atteint 33,5 % parmi les titulaires de diplômes supérieurs, ce qui constitue un grave paradoxe social : des femmes plus instruites, mais moins intégrées dans le marché du travail. Cela impose le passage d'une approche de mesures ponctuelles à une politique nationale d'égalité économique fondée sur l'incitation à l'emploi des femmes, en particulier dans les secteurs à valeur ajoutée, et le lien entre l'investissement public et les avantages fiscaux accordés aux entreprises avec des indicateurs clairs de création d'emplois féminins décents, en particulier dans les régions connaissant une vulnérabilité sociale élevée.

Au niveau des salaires, l'écart reste préoccupant et touche au cœur de la justice sociale. Les données officielles indiquent que l'écart salarial moyen entre les femmes et les hommes dans le secteur privé est de 23 %, et dépasse 40 % dans certaines catégories socioprofessionnelles, tandis que plus de la moitié des femmes salariées perçoivent un salaire inférieur au salaire minimum légal. Ces chiffres révèlent que le problème ne réside pas seulement dans l'accès à l'emploi, mais aussi dans la nature même de l'emploi en termes de dignité, de salaire et de protection sociale. C'est pourquoi la revendication de l'USFP va vers la révision du Code du travail du point de vue de l'égalité salariale effective, et le renforcement du contrôle sur les secteurs qui exploitent le plus le travail des femmes, en particulier l'agriculture, le textile, les services domestiques et l'économie informelle.

L'USFP, en tant que force historique défendant la justice sociale et l'égalité, appelle aujourd'hui à faire de l'autonomisation économique des femmes une question centrale dans le projet sociétal démocratique, non seulement selon une

logique d'équité, mais aussi selon une logique d'efficacité économique, car la faiblesse de l'intégration des femmes coûte à l'économie nationale près de 25 milliards de dirhams par an en valeur ajoutée. Ce qu'il faut, c'est défendre des politiques publiques féminines audacieuses : généraliser les crèches dans les espaces de travail, encourager les entreprises qui garantissent la parité dans les postes de direction, soutenir l'entrepreneuriat féminin et les coopératives, et orienter l'investissement public vers les secteurs capables d'absorber le chômage des diplômées. Le redressement social du Maroc ne sera pas complet tant que la femme ne deviendra pas un partenaire à part entière dans la production de richesse, et non pas simplement un sujet de discours de circonstance.

Chères sœurs,

Le renforcement des droits des femmes ne peut être complet sans garantir une représentativité politique significative au sein des institutions élues. Dans ce cadre, notre parti a toujours été à l'avant-garde des forces qui ont défendu l'élargissement de la participation des femmes à la vie politique, que ce soit par le biais de mécanismes de discrimination positive, soit par la proposition de réformes profondes du mode de scrutin.

Aujourd'hui, alors que nous dressons le bilan de l'expérience, nous affirmons la nécessité de dépasser la logique des sièges limités attribués aux femmes et d'œuvrer à l'adoption d'un mode de scrutin qui garantisse une représentativité réelle et équitable, et consacre le principe de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'accès aux responsabilités et aux fonctions électives.

L'enjeu de la parité ne peut être réalisé par des mesures temporaires ; il nécessite une réelle volonté politique, des réformes institutionnelles

profondes et une nouvelle culture sociétale qui croit au rôle de la femme comme partenaire à part entière dans la construction démocratique.

Chères sœurs,

Cette rencontre est l'occasion de réaffirmer notre engagement collectif à poursuivre la lutte pour un Maroc où règnent la justice sociale et où l'égalité réelle entre tous les citoyens et toutes les citoyennes est réalisée. Elle est aussi l'occasion de renforcer la coordination entre les différentes composantes du parti et de consolider le rôle des femmes du parti en tant que force propositionnelle au sein du parti et à l'extérieur.

Dans le contexte de la dynamique des prochaines échéances et de ce qu'impose cette année électorale en termes de mobilisation globale et responsable, nous soulignons l'importance capitale de la présence des femmes de notre parti dans les différentes régions et provinces, comme modèle d'élites de gauche progressiste capables de porter les préoccupations des citoyennes et citoyens et de défendre leurs causes avec un esprit de responsabilité et un engagement pour l'intérêt général.

Nous comptons sur les femmes ittihadies pour incarner ce nouveau souffle dans l'action politique, fondé sur la compétence, l'intégrité et la proximité avec les attentes de la société, afin de renforcer la confiance dans l'action partisane et de consacrer le rôle de la femme comme acteur essentiel dans la construction démocratique.

En conclusion, je renouvelle mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette rencontre et souhaite plein succès à ses travaux, en affirmant que l'USFP restera fidèle à sa référence socialiste progressiste et restera un défenseur résolu des droits des femmes et d'une société démocratique moderniste régie par les valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité ».

Le Premier secrétaire donne le coup d'envoi des travaux de la rencontre nationale des femmes ittihadies

Dans une salle archicomble du complexe Moulay Rachid pour l'enfance et la jeunesse à Bouznika, il fut procédé à l'ouverture de la rencontre nationale des femmes ittihadies qui se tient du 16 au 18 avril 2026.

Les travaux de cet événement ont débuté par une allocution prononcée par la secrétaire nationale chargée des questions féminines, Milouda Hazib, dans laquelle elle a mis en avant la détermination des femmes du parti de la Rose à jouer leur rôle de promotion des valeurs de l'USFP, à savoir : le progrès, la justice, la parité et l'égalité sous toutes ses formes. Elle a esquissé une rétrospective éloquent du cheminement de l'appartenance et du militantisme des femmes usfpistes depuis la levée de la différenciation consacrée jadis entre l'homme et la femme notamment dans le domaine politique et la gestion des affaires publiques.

A cet égard, Milouda Hazeb a mis en avant que si les militantes ittihadies déterminées à tout bout de champ, à concrétiser la vision du parti des forces populaires quant au quotidien des citoyennes et citoyens, mènent un combat acharné pour le changement, l'égalité, l'équité et la parité, elles ont toujours été encouragées et soutenues par la direction du parti qui n'a de cesse de les intégrer et mettre en avant leur militantisme authentique, leur dé-



vouement au référentiel ittihadi et leur sens de l'action et du sacrifice tout en demeurant vigilantes quant à la poursuite du cheminement qui ne manque pas d'embûches.

Là-dessus, Milouda Hazeb a cédé sa place à la tribune, sur fond de slogans de militantisme ittihadi et d'hymne du parti de la rose, au Premier secrétaire du parti des forces populaires, Driss Lachgar, qui, en guise

d'enthousiasme militant, n'hésitait pas à scander les slogans élevés par l'assistance, en majorité, bien entendu composée de femmes.

Le dirigeant du parti des forces populaires a, de prime abord, mis en avant que cette rencontre « reflète, encore une fois, la dynamique de nos structures partisans et la profondeur de leur adhésion à toutes les grandes problématiques sociétales dont en tête

la question de l'égalité, l'équité sociale et la dignité humaine ».

Pour Driss Lachgar, cette rencontre traduit l'attachement de l'ensemble des militantes et militants ittihadis à la promotion de la considération du déploiement des femmes ittihadies aux côtés de leurs camarades hommes. Cela, a-t-il souligné, en parfaite cohérence avec le référentiel usfpiste.

Bouznika. Rachid Meftah

L'Inspecteur Général des FAR s'entretient à Washington avec le Chef d'Etat-Major des Armées des Etats-Unis



Dans le cadre des travaux de la 14^{ème} réunion du Comité Consultatif de Défense maroco-américain, tenue du 14 au 16 avril à Washington DC, le Général de Corps d'Armée, Mohammed Berrid, Inspecteur Général

des Forces armées Royales (FAR) et Commandant la Zone Sud, s'est entretenu avec le Général Dan Caine, Chef d'Etat-Major des Armées (CEMA) des Etats-Unis.

Les deux responsables militaires se sont félicités du bilan très satisfaisant de la coopération

militaire bilatérale, tout en saluant la dynamique positive que connaît le partenariat stratégique entre les Forces Armées des deux pays dans ses multiples domaines, indique un communiqué de l'Etat-Major Général des FAR.

Lors de cette rencontre, les discussions ont

porté sur les divers aspects de la coopération militaire, notamment la formation des cadres, l'échange d'expertises et d'expériences, l'organisation d'exercices conjoints d'envergure, tels que "African Lion", ainsi que des questions liées aux capacités et équipements militaires, conclut la même source.

Par ailleurs, le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'Administration de la Défense nationale, et le Général de Corps d'Armée, Inspecteur Général des Forces armées Royales et Commandant la Zone Sud, ont effectué à la tête d'une importante délégation, une visite aux Archives nationales américaines, à l'issue de la 14^{ème} réunion du Comité Consultatif de Défense maroco-américain.

Cette visite a constitué une occasion de prendre connaissance des documents historiques importants liant les deux pays, notamment le Traité de paix et d'amitié maroco-américain, signé en 1786 par le Sultan Sidi Mohammed Ben Abdellah et le troisième président des Etats-Unis, Thomas Jefferson, et qui atteste de la profondeur des relations historiques entre les deux pays et incarne la plus ancienne relation diplomatique ininterrompue des Etats-Unis, fondée sur le respect mutuel, la coopération et une amitié durable entre les peuples marocain et américain, indique un communiqué de l'Etat-Major Général des Forces Armées Royales.

La délégation marocaine s'est rendue, par la suite, au cimetière national d'Arlington, où une gerbe de fleurs a été déposée sur la tombe du Soldat inconnu, conclut le communiqué.

Mohamed Idlmghiss : *Le service militaire, un chantier Royal prometteur pour former les jeunes et répondre aux exigences du marché de l'emploi*

Le service militaire est un chantier Royal prometteur visant à assurer la formation des jeunes et à répondre aux exigences du marché de l'emploi, a affirmé, jeudi à Rabat, Mohamed Idlmghiss, chef de Division à la Direction générale des Affaires intérieures du ministère de l'Intérieur.

Dans un entretien à la MAP axé sur l'opération de recensement relative au service militaire au titre de l'année 2026, M. Idlmghiss a indiqué que ce chantier s'inscrit dans le cadre de la vision de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, Chef Suprême et Chef d'Etat-major Général des Forces Armées Royales, qui a souligné à plusieurs reprises l'importance de ce processus national qualitatif pour les jeunes.

Le service militaire permet aux jeunes de s'acquitter de leur devoir national, d'intégrer une institution disciplinée et de recevoir une formation professionnelle qui leur ouvre des perspectives de s'intégrer dans le marché du travail, a-t-il ajouté.

Le responsable a, à cet égard, relevé qu'outre les différentes spécialités dispensées par les centres de formation des conscrits, plusieurs accords de partenariat ont été conclus entre les autorités militaires compétentes, des départements gouvernementaux et des établissements publics.

Il s'agit de domaines portant notamment sur l'agriculture, la pêche maritime,

les transports, la formation professionnelle, les douanes, les chemins de fer et l'OFPPPT, l'objectif étant de diversifier la formation et de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès au marché de l'emploi, a-t-il fait savoir.

Evoquant les droits dont bénéficient les recrues, M. Idlmghiss a expliqué que le service militaire leur confère des grades en fonction de leur niveau d'instruction ainsi qu'un salaire mensuel net d'impôt compris entre 1.050 et 2.100 dirhams, de même qu'une couverture médicale et un accès aux soins dans les hôpitaux militaires, tout en ayant la possibilité de participer aux concours durant leur service militaire.

Quant aux fonctionnaires, ils gardent leur salaire, leurs droits à l'avancement et à l'ancienneté, ainsi que le droit de réintégrer leur poste après avoir rempli leur devoir national.

S'agissant des perspectives professionnelles, il a souligné que les premières données indiquent qu'une proportion importante des appelés, hommes et femmes, a pu intégrer le marché du travail dans divers secteurs ou lancer des projets personnels, grâce à la formation pertinente et spécialisée ainsi qu'aux compétences acquises durant le service militaire.

M. Idlmghiss a, en outre, indiqué que les personnes aptes sont identifiées par une commission centrale de recensement, présidée par un magistrat à la Cour de cas-



sation et composée de représentants de départements gouvernementaux et institutions militaires et d'instances de gouvernance.

Cette commission s'appuie sur le principe d'égalité, tout en garantissant l'équilibre spatial à travers une automatisation totale, sans aucune intervention humaine.

Les listes sont transmises aux autorités locales pour informer les personnes concernées et les inviter à remplir les formulaires de recensement via le site électronique (www.tajnid.ma), a-t-il expliqué, rappelant qu'en principe, le service mili-

taire concerne les jeunes âgés de 19 à 25 ans.

Pour ce qui est des cas d'exemption, le responsable a noté qu'ils concernent l'incapacité physique, le soutien de la famille, la poursuite des études, ou le fait d'avoir un frère ou une sœur conscrits durant la même période.

Et de conclure que ce système s'inscrit dans le cadre d'une approche visant la formation et la promotion des jeunes, tout en développant leurs capacités et facilitant leur intégration dans le marché de l'emploi.

Trêve d'ambiguïté

Sans équivoque, l'UE confirme depuis Rabat son soutien au plan d'autonomie marocain

Jeudi 17 avril, Rabat a accueilli Kaja Kallas, haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et vice-présidente de la Commission européenne, pour sa première visite au Royaume depuis sa prise de fonctions. Reçue par le ministre des Affaires étrangères Nasser Bourita, la cheffe de la diplomatie européenne est venue réaffirmer, avec une clarté que Bruxelles s'autorise rarement, la position commune des vingt-sept États membres sur le dossier du Sahara marocain: l'Union européenne appelle toutes les parties à négocier «sans conditions préalables et sur la base du plan d'autonomie proposé par le Maroc». Une formule sobre, mais dont le poids diplomatique, à quelques jours d'une réunion importante du Conseil de sécurité des Nations unies, ne saurait être sous-estimé.

La voix des vingt-sept, sans équivoque

Ce qui frappe dans la déclaration de Kallas, c'est d'abord son caractère collectif et irréfutable. Cette position n'est pas celle d'un État membre isolé, ni la vision personnelle d'une diplomate en visite. Elle a été approuvée à l'unanimité par les vingt-sept nations qui composent l'Union européenne, consignée noir sur blanc dans un communiqué conjoint signé aux côtés de Bourita, et présentée à Rabat avec toute l'autorité institutionnelle que confère la plus grande organisation d'intégration régionale du monde.

Dans ce même communiqué, l'Union européenne a franchi un pas supplémentaire, souvent passé sous silence dans les analyses superficielles du dossier. Bruxelles s'est en effet «félicitée» de la volonté du Maroc «d'explicitier comment une autonomie dans le cadre de la souveraineté marocaine se déclinerait». Cette formulation, d'une densité diplomatique remarquable, est une invitation explicite adressée au Royaume à détailler les contours concrets de son plan, une invitation qui présuppose que ce plan est non seulement crédible, mais qu'il constitue bien la matrice du règlement à venir.

Le calendrier d'une conversion méticuleuse

Pour mesurer la portée de ce moment, il faut en retracer la généalogie avec rigueur. Pendant des décennies, l'Union européenne s'était réfugiée derrière une posture d'équidistance confortable, soutenant verbalement les efforts onusiens sans jamais prendre parti. Cette prudence institutionnelle, compréhensible dans un contexte où les sensibilités des États membres divergeaient, avait fini par ressembler à une forme d'immobilisme diplomatique.

La rupture est venue de l'ouest. En décembre 2020, Donald Trump a reconnu la souveraineté marocaine sur le Sahara, lançant une onde de choc dont les répliques continuent de se faire sentir. L'Espagne a suivi en mars 2022, Pedro Sánchez qualifiant l'initiative marocaine de «base la plus sérieuse, réaliste et crédi-



ble». L'Allemagne et les Pays-Bas ont emboîté le pas. Puis, en juillet 2024, Emmanuel Macron a adressé à S.M. le Roi Mohammed VI une lettre historique qui a définitivement ancré Paris dans le camp du réalisme. La dynamique était lancée, irréversible.

Au niveau communautaire, le basculement s'est matérialisé le 29 janvier dernier, lors de la huitième session du Conseil d'association UE-Maroc à Bruxelles. Ce jour-là, Kallas avait présenté pour la première fois «officiellement la nouvelle position de l'UE sur le Sahara». La visite de jeudi à Rabat ne constituait donc pas un tournant en soi, mais sa confirmation solennelle, sur le sol même du Royaume, à quelques jours d'une réunion cruciale du Conseil de sécurité. Le timing est d'une précision chirurgicale.

La vision Royale, moteur d'une dynamique mondiale

Ce consensus des vingt-sept ne s'est pas construit dans le vide. Il est le fruit d'une diplomatie Royale patiente, méthodique et visionnaire, impulsée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI depuis la présentation du plan d'autonomie en 2007. Ce que l'on observe aujourd'hui n'est pas le résultat d'un hasard géopolitique, mais l'aboutissement d'une stratégie diplomatique qui a su, année après année, convaincre les partenaires les plus exigeants du monde de la solidité et de la légitimité de la position marocaine.

Le Maroc n'a pas attendu que le vent tourne pour proposer des solutions. Il les a formulées, défendues, étayées, avec une constance qui force le respect. Aujourd'hui, cette persévérance porte ses fruits les plus visibles : un continent européen uni derrière le plan d'autonomie, une résolution onusienne qui en fait la base des négociations, et une haute repré-

sentante européenne qui traverse la Méditerranée pour le dire en face, à Rabat, devant les caméras du monde entier.

Un partenariat à la hauteur d'un demi-siècle d'histoire

La visite de Kallas débordait naturellement du seul dossier du Sahara marocain. La cheffe de la diplomatie européenne a qualifié le partenariat entre l'UE et le Maroc de «riche, multidimensionnel et privilégié», une relation «forgée depuis plus d'un demi-siècle de coopération étroite et de confiance mutuelle». Ces mots ne sont pas de la rhétorique diplomatique ordinaire. Ils reflètent une réalité économique, humaine et géopolitique qui place le Maroc au rang de partenaire véritablement stratégique pour l'Europe.

Les deux parties ont convenu de finaliser prochainement un «partenariat stratégique et global» destiné à porter leurs relations à un niveau supérieur, et ont décidé de renforcer le cycle des réunions institutionnelles dans le cadre de l'accord d'association pour assurer continuité et prévisibilité à leur coopération. Cette ambition commune, formulée dans le cadre du trentième anniversaire de l'Accord d'association, témoigne d'une volonté partagée de bâtir non seulement une relation de voisinage, mais une «relation stratégique entre égaux», selon les termes mêmes du communiqué conjoint.

Les échanges ont également embrassé les grandes fractures de l'heure : la guerre en Iran, la situation à Gaza, la tragédie ukrainienne, les turbulences au Sahel. Sur chacun de ces fronts, Rabat et Bruxelles ont réaffirmé leur attachement commun à un ordre international fondé sur le multilatéralisme. Ce faisant, ils ont dessiné les contours d'une relation qui dépasse la géographie pour embrasser une vision commune du monde.

Nasser Bourita a rappelé que ce partenariat revêt un caractère «central et stratégique» dans la vision Royale, une formule qui résume avec élégance ce que cette visite aura confirmé : le Maroc n'est plus simplement perçu comme un voisin méridional de l'Europe. Il en est un pilier, un interlocuteur indispensable, un acteur dont la stabilité et la vision irriguent les équilibres régionaux sur lesquels repose la sécurité collective.

Le compte à rebours de New York

Le vrai test de cette convergence affichée se jouera dans les prochains jours à New York. Le 24 avril, sous présidence bahreïnienne du Conseil de sécurité, l'Envoyé personnel du Secrétaire général, Staffan de Mistura, présentera les conclusions de ses dernières tournées régionales. Le 30 avril, une seconde séance sera consacrée à la révision stratégique du mandat de la Minurso, conformément à la résolution 2797.

C'est à cette aune que se mesurera la réelle portée de ce que Kallas a dit jeudi à Rabat. L'Europe a parlé. Elle a parlé avec clarté, avec l'autorité des vingt-sept, et elle l'a dit sur le sol du Royaume. Pour le Polisario et ses soutiens algériens, le silence qui a suivi cette déclaration en dit plus long que n'importe quel communiqué de protestation : le vent a définitivement tourné, et cette fois, il ne reviendra pas en arrière.

Le Maroc, lui, peut lire dans cette séquence la confirmation éclatante d'une vérité qu'il porte depuis près de deux décennies. Son plan d'autonomie n'est pas une position de repli, c'est une vision d'avenir. Et l'Europe, enfin, le reconnaît.

Mehdi Ouassat

Nasser Bourita : *Le partenariat entre le Maroc et l'UE se distingue par sa profondeur et son importance stratégique*

Kaja Kallas : *Les fondements de notre partenariat sont déjà solides, et nous sommes déterminés à les renforcer davantage*



Le partenariat entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne se distingue par sa profondeur, sa richesse, son importance stratégique et son caractère global, a affirmé jeudi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

S'exprimant lors d'un point de presse conjoint avec la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-présidente de la Commission européenne, Kaja Kallas, à l'issue de leurs entretiens, M. Bourita a souligné que Sa Majesté le Roi Mohammed VI considère le partenariat entre le Maroc et l'Union européenne comme étant central et stratégique.

Dans ce cadre, M. Bourita a rappelé que Sa Majesté le Roi veille à ce que ce partenariat demeure fondé sur le respect mutuel et l'ambition commune, sur la base d'une vision partagée des défis, soulignant que les Hautes Orientations Royales constituent un axe fondamental de la politique extérieure du Royaume dans le cadre de ses relations avec l'Union européenne.

Le ministre a également relevé que ce partenariat repose sur la reconnaissance du statut spécifique du Maroc en tant que partenaire fiable de l'Union européenne, notant que les relations entre les deux parties s'étendent sur plus d'un demi-siècle de coopération étroite et de confiance mutuelle.

M. Bourita s'est, en outre, félicité de la dynamique importante qui caractérise les relations bilatérales, à travers la poursuite de la consolidation de la cadence positive imprégnée à leur partenariat, précisant que la visite de travail de Mme Kallas dans le

Royaume intervient à un moment où les deux parties œuvrent avec succès à l'intensification de l'agenda bilatéral et des chantiers stratégiques, à peine deux mois après la tenue, à Bruxelles, de la 15e session du Conseil de partenariat Maroc-Union européenne, au cours de laquelle des engagements importants ont été pris dans plusieurs domaines.

Il a, par ailleurs, souligné que les entretiens avec Mme Kallas ont fait apparaître une convergence de vues sur plusieurs questions, ajoutant que les échanges ont également porté sur des mesures concrètes pour l'élaboration d'un nouveau document de partenariat stratégique, à même de constituer un cadre régissant les relations au cours des prochaines années, avec l'ambition de les hisser à un niveau meilleur.

Il a, en outre, fait savoir qu'il a été convenu d'approfondir la coopération au sein des fora internationaux et régionaux, à travers un ensemble d'initiatives conjointes et concrètes au service des droits de l'Homme, de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales.

Les discussions ont aussi porté sur les moyens de renforcer la coopération et la concertation au niveau du voisinage commun, notamment en Méditerranée, dans le Sahel et dans l'espace atlantique, a ajouté M. Bourita.

Et de poursuivre que le Maroc et l'Union européenne aspirent à consolider leur partenariat fort, relevant que les deux parties défendent une même vision et des valeurs communes aux niveaux régional et international, en vue de renforcer la coordination conjointe au service de la paix, de la stabilité et du développement dans leur environnement géographique.

De son côté, la Haute Représentante de

l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-présidente de la Commission européenne a déclaré que le Maroc s'affirme comme un partenaire proche, fiable et stratégique pour l'Union européenne.

Mme Kallas a mis en avant la solidité des relations entre le Maroc et l'UE, d'autant plus que l'Union européenne demeure le premier partenaire commercial du Royaume ainsi que son principal investisseur étranger, précisant que les échanges commerciaux ont été multipliés par cinq au

cours des 26 dernières années.

"Les fondements de notre partenariat sont déjà solides, et nous sommes déterminés à les renforcer davantage", a-t-elle affirmé.

A cet égard, elle a évoqué la visite de M. Bourita à Bruxelles en janvier dernier, à l'issue de laquelle les ministres des Affaires étrangères de l'UE ont approuvé une initiative visant à intensifier la coopération avec le Royaume, dans le but de traduire cet engagement politique en résultats concrets au bénéfice des citoyens et des entreprises des deux parties.

Ce renforcement du partenariat porte notamment sur des domaines stratégiques tels que la transition écologique, l'éducation, l'investissement, l'accès aux compétences, l'entrepreneuriat ainsi que l'amélioration du climat des affaires.

Par ailleurs, Mme Kallas a salué le rôle essentiel du Maroc dans le développement de la coopération en Méditerranée, exprimant l'appréciation de l'UE pour la contribution du Royaume au Pacte pour la Méditerranée, notamment à travers l'organisation d'une réunion de haut niveau en septembre dernier.

Elle a aussi dit avoir discuté avec M. Bourita des questions sécuritaires, notamment la lutte contre le terrorisme, la sécurité maritime et la résilience face aux menaces hybrides, en préparation du Forum de sécurité régionale UE-Méditerranée prévu plus tard cette année.

En outre, les entretiens ont porté sur les moyens de mettre en place un nouveau partenariat stratégique englobant le commerce, l'investissement et la migration, avec pour ambition de hisser les relations entre le Maroc et l'Union européenne à un niveau supérieur, a-t-elle conclu.

Kaja Kallas qualifie de "riche, multidimensionnel et privilégié" le partenariat entre le Maroc et l'UE

La Haute Représentante de l'Union Européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-présidente de la Commission européenne, Kaja Kallas, a qualifié, jeudi, le partenariat entre l'UE et le Maroc de "riche, multidimensionnel et privilégié", saluant une relation "forgée depuis plus d'un demi-siècle de coopération étroite et de confiance mutuelle".

Dans un Communiqué conjoint publié à l'issue de sa rencontre à Rabat avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, la responsable européenne a souligné "la profondeur, le dynamisme et l'importance stratégique" de ce partenariat, réaffirmant la volonté partagée de consolider "cette relation stratégique entre égaux".

Mme Kallas a également mis en lumière les perspectives d'avenir de cette coopération d'exception, notant que les deux parties ont convenu de finaliser en temps utile un "partenariat stratégique et global" qui portera les relations bilatérales à un niveau supérieur.

Dans cet esprit, l'UE et le Maroc ont convenu de renforcer le cycle des réunions institutionnelles dans le cadre de l'accord d'association, afin d'assurer continuité et prévisibilité à leur coopération.

Par ailleurs, les deux parties ont échangé sur les crises régionales et internationales, notamment la guerre en Iran, la situation à Gaza et en Cisjordanie, l'Ukraine et la région du Sahel, réaffirmant leur attachement commun à un ordre international fondé sur les règles et le multilatéralisme effectif.

Cette visite à Rabat, première du genre pour la haute responsable européenne, témoigne de la considération croissante de l'UE pour le rôle clé du Maroc sous la conduite de Sa Majesté le Roi, ainsi que de la convergence de vues entre les deux partenaires pour bâtir un avenir commun fondé sur le respect, la confiance et une ambition partagée au service des citoyens européens et marocains.

Elections législatives

Le soutien financier au profit des listes des candidats de moins de 35 ans concerne les jeunes indépendants ou affiliés à des partis politiques



Le projet de décret fixant les conditions et modalités d'octroi du soutien financier public au profit des listes des candidats de moins de 35 ans au titre des élections des membres de la Chambre des représentants, concerne les jeunes affiliés ou non à des partis politiques, à condition qu'ils remplissent les conditions requises, a affirmé jeudi le ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, Mustapha Baitas.

Ce projet de décret, approuvé jeudi par le Conseil de gouvernement, définit les conditions et modalités de demande et d'octroi du soutien financier public octroyé au

niveau des circonscriptions électorales locales ou régionales, dans le but d'encourager la participation des jeunes à la vie politique, a précisé M. Baitas, lors d'un point de presse à l'issue du Conseil.

Ces candidats sont tenus d'ouvrir des comptes bancaires pour chaque liste, afin de permettre le suivi des ressources et des dépenses de cette campagne, dans le cadre de leur vérification, a indiqué le ministre délégué, tout en précisant qu'il est nécessaire de déposer les comptes de la campagne électorale auprès de la Cour des comptes dans les délais légaux, après leur validation par un comptable.

Lors d'une table ronde organisée par l'Institution du Médiateur du Royaume, en partenariat avec la Fondation Friedrich Naumann

Des experts examinent à Rabat les indicateurs d'évaluation de la gouvernance du service public

Des experts ont débattu, jeudi à Rabat, des indicateurs d'évaluation de la gouvernance du service public, tant en ce qui concerne les droits et les expériences des institutions nationales que pour ce qui a trait aux indicateurs de médiation et de gouvernance du service public.

Lors d'une table ronde organisée par l'Institution du Médiateur du Royaume, en partenariat avec la Fondation Friedrich Naumann sous le thème "La gouvernance du service public : quels indicateurs d'évaluation?", les participants ont mis l'accent sur l'évolution de la place des indicateurs dans l'action publique et des droits de l'Homme, relevant que ces indicateurs n'exercent plus la simple fonction d'enregistrement numérique, mais sont devenus des outils pour bâtir la connaissance institutionnelle, encadrer l'étude de la performance et mesurer l'impact. Ils ont relevé, dans ce sens, l'importance de cette rencontre qui permet de discuter de l'indicateur en tant qu'outil pour comprendre l'action institutionnelle et l'orienter afin de poser des questions plus précises sur la thématique de la mesure, sa méthodologie de construction et sa fonction au sein du système d'évaluation et de planification.

Dans une allocution à cette occasion, le Médiateur du Royaume, Hassan Tariq, a noté que l'objectif de cette table

ronde est de jeter les jalons d'un dialogue institutionnel autour de la mise en place d'un réseau d'indicateurs d'analyse et d'évaluation de la gouvernance des services publics, ainsi que d'un examen général des efforts déployés pour développer un indicateur national de la médiation institutionnelle. "Nous sommes pleinement conscients de l'importance des indicateurs dans l'analyse des politiques, ainsi que de la nécessité de mettre en place un réseau national d'indicateurs qui réponde à la forte demande de transparence, de responsabilité et de réforme, et qui renforce le mandat constitutionnel du Médiateur en tant qu'organe de gouvernance et acteur du débat public", a souligné M. Tariq.

Après avoir noté que la qualité des indicateurs dépend de leur authenticité, représentativité, simplicité et clarté, outre la disposition des données qui leur sont liées et leur applicabilité dans la décision publique, le Médiateur du Royaume a considéré que la mise de ces indicateurs à l'épreuve du débat public est à même de garantir leur légitimité et constituer un point de départ pour la construction commune d'un réseau d'indicateurs pour mesurer l'impact des politiques relatives au service public.

Selon le Médiateur du Royaume, la réflexion sur les indicateurs d'évaluation de la gouvernance des services publics s'articule autour de deux



axes fondamentaux, en l'occurrence l'ambition de mettre en place un réseau d'analyse dynamique de la gouvernance des services publics et une volonté exprimée dans le rapport 2024 de repenser la structure et la conception des rapports annuels à partir d'un indicateur national de médiation.

Dans ce sens, il a rappelé que le cadre référentiel pour l'évaluation et l'analyse de la gouvernance des services publics s'appuie essentiellement sur la Constitution et sur la Charte des services publics, soulignant que la Constitution marocaine lie l'organisation des services publics à trois principes fondamentaux : l'égalité,

l'équité territoriale et la continuité du service.

De son côté, la coordinatrice de projet à la Fondation Friedrich Naumann, Chaïme Bourjij, a mis l'accent sur l'importance de la gouvernance du service public dans le débat public national, rappelant à cet égard que le 9 décembre de chaque année est décrété Journée nationale de la médiation de service public, ce qui traduit l'intérêt grandissant que revêt désormais cette thématique.

L'objectif est de réfléchir à la conception d'indicateurs à même d'évaluer les résultats de la gouvernance du service public, d'analyser leur efficacité et faisabilité, notamment en ce qui

concerne la relation entre l'usager et l'administration publique, a-t-elle dit, mettant en exergue les répercussions positives de ces indicateurs en matière de développement des politiques publiques au Maroc.

Outre la séance inaugurale, les travaux de cette table ronde ont été marqués par la tenue de deux sessions principales, la première portant sur "Les indicateurs des droits et les expériences des institutions nationales: vers une gouvernance de service public basée sur la mesure", alors que la seconde concernait "Les indicateurs de la médiation et de la gouvernance du service public".

Réunion du Bureau exécutif du CIMEA-75

Dans une contradiction manifeste, les autorités algériennes exigent des excuses de la France tout en continuant d'ignorer l'expulsion des Marocains en 1975

Dans le cadre de ses réunions périodiques, le Bureau exécutif du Collectif international de soutien aux familles d'origine marocaine expulsées d'Algérie en 1975 (CIMEA-75) s'est réuni jeudi 16 avril 2026 en session ordinaire. Cette réunion a été consacrée à l'examen de plusieurs points, portant notamment sur l'évolution du plaidoyer relatif au dossier des Marocains expulsés d'Algérie auprès des instances et organisations internationales, en particulier celles compétentes en matière de droits humains.

Outre l'évaluation de ses activités antérieures, les membres du Bureau ont examiné plusieurs initiatives visant notamment à renforcer la visibilité et la sensibilisation autour du dossier des expulsés d'Algérie à l'échelle internationale, ainsi qu'à collecter davantage de données et d'informations afin d'enrichir le fonds documentaire constitué par le CIMEA-75, dont une part importante a été déposée, pour la première fois, aux Archives du Maroc.

Les membres ont également abordé la préparation de rapports et de publications relatifs au dossier des Marocains expulsés d'Algérie en 1975, l'évaluation des résultats des initiatives et activités menées récemment par le CIMEA-75, ainsi que les moyens à même de concrétiser les objectifs fixés depuis sa création en 2021.



Par ailleurs, les membres du Bureau ont salué le soutien constant apporté par plusieurs acteurs institutionnels et composantes de la société civile, en particulier l'Organisation marocaine des droits humains, liée au CIMEA-75 par une convention de partenariat et de coopération.

Les membres ont également convenu de développer et de valoriser le rapport inédit élaboré par le Bureau exécutif du CIMEA-75 sous la supervision de Fatiha Sajdi, membre du Bureau, avec la contribution d'experts en droit international des

droits humains et en histoire. Ce rapport s'appuie sur plusieurs archives, notamment celles de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève. Il avait été présenté lors d'une conférence de presse organisée le 1er octobre 2025 au Club suisse de la presse à Genève, en marge de la 60e session du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, en présence de médias ainsi que d'acteurs associatifs et de défenseurs des droits humains, avec une large couverture médiatique.

D'autre part, le Bureau exécutif a rappelé que l'Etat algérien persiste à ignorer le dossier de l'expulsion collective, arbitraire et injuste des Marocains d'Algérie en 1975, classée parmi les violations graves des droits humains. Il s'étonne, à cet égard, de voir le Parlement algérien adopter une loi criminalisant le colonialisme français — démarche légitime en soi — codifiant la narration officielle algérienne et recensant les diverses violations graves subies par le peuple algérien, imputées à l'Etat colonisateur, tout en continuant, dans le même temps, à

nier et à occulter le crime d'expulsion collective et arbitraire des Marocains d'Algérie en 1975, ainsi que les actes de violence, de persécution et de spoliation illégale des biens et droits acquis qui l'ont accompagné.

Le Bureau exécutif souligne également que l'Etat algérien continue de miser sur l'oubli et l'effacement des traces de cette tragédie, tout en diffusant des contre-vérités et en fabriquant des récits sans fondement, prétendant notamment que l'expulsion collective et arbitraire des Marocains d'Algérie n'aurait été qu'une réponse à une prétendue expulsion de ressortissants algériens du Maroc, allégation ne reposant sur aucune preuve, aucun document ni aucune victime identifiée.

Il est à rappeler que le CIMEA-75 est une organisation internationale non gouvernementale fondée le 27 février 2021. Elle œuvre notamment à la préservation de la mémoire des expulsions, à la défense des intérêts des personnes expulsées auprès des instances nationales et internationales, ainsi qu'à faire pression sur les autorités algériennes afin qu'elles reconnaissent les exactions commises en 1975 à l'encontre des Marocains, restituent l'ensemble des biens saisis illégalement et accordent aux victimes une réparation matérielle et morale pour les préjudices subis du fait de cette expulsion collective et arbitraire.

Meeting à l'occasion du 68^{ème} anniversaire de la récupération de Tarfaya

La famille de la résistance et les habitants de la ville de Tarfaya ont célébré, mercredi, dans une ambiance empreinte de patriotisme sincère et de citoyenneté responsable, le 68e anniversaire du retour de la ville dans le giron de la Nation.

Intervenant lors d'un meeting organisé à cette occasion, le Haut-Commissaire aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération, Mustapha El Ktiri, a souligné que la libération de la ville de Tarfaya de l'emprise coloniale, première étape du processus de parachèvement de l'indépendance nationale et du recouvrement de l'intégrité territoriale du Royaume, est intervenue à l'issue d'une lutte nationale acharnée menée par le peuple marocain sous la conduite du Trône Alaouite.

L'histoire atteste que les tribus du Sahara marocain ont mené, depuis la fin du 19e siècle, une résistance farouche face aux incursions étrangères, s'opposant avec détermination aux convoitises coloniales visant leurs territoires, a souligné M. El Ktiri.

Le Haut-Commissaire est, par ailleurs, revenu sur les manifestations qu'ont connues plusieurs villes du Sud, comme Laâyoune, Es-Semara, Boujdour, Tarfaya, Dakhla, Tan-Tan et Sidi Ifni, pour dénoncer l'exil de feu Sa Majesté Mohammed V et de la Famille Royale en 1953, soulignant que leurs populations se sont engagées dans la lutte armée, demeurant attachées aux constantes nationales.

Il a ainsi rappelé les soulèvements des tribus d'Aït Baâmrane en 1947 et 1951 contre la présence espagnole, notant que ces mouvements de résistance se sont poursuivis jusqu'à la réalisation de la victoire et de l'indépendance, concrétisant les aspirations du peuple marocain à la liberté et à l'unité nationale.

La fin du protectorat, a-t-il poursuivi, n'a été que le début de l'épopée du "Grand Jihad" pour l'édification du Maroc moderne et la libération des territoires encore occupés. Dans ce sens, il a mis en exergue les discours historiques prononcés par feu SM Mohammed V à M'Hamid El Ghiz-

lane, le 25 février 1958, appelant à la poursuite de la lutte pour le recouvrement de l'ensemble du territoire national.

M. El Ktiri a indiqué que la récupération de la province de Tarfaya, le 15 avril 1958, intervenue peu après cette visite Royale, constitue un acquis historique majeur ayant sonné le glas des desseins coloniaux.

Cet événement, a-t-il affirmé, a renforcé la détermination nationale à poursuivre la lutte pour la récupération des autres territoires sous la conduite de feu SM Hassan II, rappelant à ce titre la récupération de Sidi Ifni en 1969, la glorieuse Marche Verte en 1975, et le départ du dernier soldat étranger de Laâyoune en 1976, ainsi que la récupération d'Oued Eddahab en 1979.

M. El Ktiri a, par ailleurs, relevé qu'après 68 ans, le Maroc récolte aujourd'hui les fruits d'une politique clairvoyante et tournée vers l'avenir, ayant permis au Royaume de renforcer sa position sur la scène internationale, sous la

conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI.

Il a également mis en avant les acquis réalisés en matière de défense de l'intégrité territoriale, évoquant notamment les avancées diplomatiques consacrées par l'appui au plan d'autonomie.

Ce meeting, auquel ont pris part notamment le gouverneur de la province de Tarfaya, Mohamed Hamim, les élus, les responsables locaux et les membres de la famille de la résistance et de l'Armée de libération, a été marqué par un hommage rendu à plusieurs anciens résistants de la province.

Des aides financières ont été distribuées au profit de 30 anciens résistants et membres de l'Armée de libération, ainsi qu'à leurs ayants droit.

Par ailleurs, M. El Ktiri et la délégation l'accompagnant ont effectué une visite à l'espace de la mémoire historique de la résistance et de l'Armée de libération à Tarfaya, ainsi qu'au siège de la délégation provinciale du Haut-Commissariat.

Economie

Une accélération modérée de la croissance à 5% au premier trimestre 2026

Selon les estimations du Haut-commissariat au plan (HCP), la croissance économique nationale aurait atteint 5% au premier trimestre 2026, en variation annuelle, au lieu de 4,1% au quatrième trimestre 2025.

L'accélération des activités agricoles et la résilience des branches tertiaires, sur fond d'une hausse continue de la demande intérieure, ont contribué à cette évolution, a indiqué l'institution publique dans sa récente note de conjoncture relative à la situation des principaux indicateurs économiques soulignant un premier trimestre marqué par un rééquilibrage du régime de croissance en faveur de l'offre.

Dans le détail, « l'activité agricole aurait enregistré une expansion de 14,8%, apportant un gain de 1,5 point à la croissance globale, contre +0,5 point au trimestre précédent », sous l'effet d'une pluviométrie favorable.

Selon le HCP, hors agriculture, l'activité aurait crû de 3,8%, au lieu de +4% au quatrième trimestre 2025, alors que les branches secondaires auraient été pénalisées par la poursuite du ralentissement des industries extractives et de la construction.

Portée par le rétablissement de l'agroalimentaire et par un redressement de la filière de fabrication du matériel de transport, la croissance de l'industrie manufacturière se serait maintenue. Les services seraient, pour leur part, restés bien orientés, affichant une amélioration de 4,3%.

« L'accélération de la croissance économique serait intervenue dans un contexte de légère reprise de la demande extérieure européenne, sur fond de l'intensification des investissements et des effets d'assouplissement maintenus des conditions monétaires », a poursuivi l'institution ajoutant que cette évolution aurait principalement bénéficié aux services et aux biens de consommation. Ce qui a stimulé une augmentation du volume des exportations nationales de biens et services de 7,4%. Parallèlement, les importations auraient prolongé leur mouvement ascendant à un rythme moins prononcé qu'à fin 2025 (+6,9%).

De l'avis du HCP, l'activité aurait été, également soutenue, par une demande intérieure en hausse continue, bien qu'à un rythme plus modéré (+4,8% au lieu de +6,2% au dernier trimestre 2025).

Quant à l'investissement, il aurait poursuivi sa phase de normalisation, après cinq trimestres de forte progression, alors que la consommation des ménages se serait accrue de 4,6%, portée par l'amélioration des revenus, notamment en milieu rural, et par la poursuite de la détente des prix.

A noter qu'au deuxième trimestre 2026, sous l'hypothèse de la stabilisation des prix de l'énergie, l'institution s'attend à ce que le PIB s'établisse à 4,7%, tiré principalement par la diffusion des effets du renforcement de la production agricole sur l'activité et l'emploi.

Alain Bouithy

Clôture de la 5^{ème} édition du GISS 2026

Marrakech consolide son rôle de plateforme de coopération aérienne internationale



La 5^e édition du Global Implementation Support Symposium (GISS 2026), organisée conjointement par le ministère du Transport et de la Logistique et l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO), s'est clôturée, jeudi à Marrakech, en présence d'un aréopage de responsables gouvernementaux, d'experts internationaux et d'acteurs majeurs du secteur aérien.

Placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, cette édition, tenue sur trois jours, a connu une participation exceptionnelle, avec près de 1.900 inscrits et plus de 6.000 visiteurs, dont 27 ministres, 70 directeurs généraux de l'aviation civile, ainsi que 20 membres du Conseil de l'ICAO.

Dans son allocution de clôture, le ministre du Transport et de la Logistique, Abdessamad Kayouh, a souligné que l'organisation par le Royaume de ce Symposium reflète le rôle pionnier du Maroc dans le développement du transport aérien et le renforcement de la coopération internationale.

Il a ajouté que l'aviation civile mondiale se trouve aujourd'hui à un tournant historique, marqué par une reprise remarquable du trafic aérien, une transformation technologique rapide et des défis environnementaux de

plus en plus pressants, notant que ce conclave n'était pas un simple forum de discussion, mais l'expression d'un engagement collectif clair.

De même, le ministre a relevé que les échanges ont mis en avant le rôle crucial de la connectivité aérienne comme moteur du développement économique, de l'intégration régionale et de l'inclusion sociale, rapporte la MAP.

De son côté, le secrétaire général de l'ICAO, Juan Carlos Salazar, a salué le rôle du Royaume dans l'organisation de cette grand-messe de l'aviation civile, rappelant l'importance historique de Marrakech en tant que carrefour des civilisations et des cultures à la croisée de l'Afrique, de l'Europe et du monde arabe.

M. Salazar a précisé que le symposium a marqué un jalon important dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2026-2050 de l'organisation, et a notamment abouti à l'adoption d'un "appel à l'action" pour une aviation civile plus sûre, plus durable et plus inclusive.

En marge de ce conclave, M. Kayouh a tenu 21 réunions bilatérales avec ses homologues et des responsables d'organisations internationales, axées sur le renforcement de la coopération en matière de transport, notamment aérien et d'aviation

civile.

Ces échanges ont été couronnés par la signature de 11 accords dans le domaine du transport aérien, dont deux conventions avec l'ICAO outre 9 accords avec le Costa Rica, le Mozambique, le Togo, le Libéria, le Cap-Vert, le Nigeria, la Guyana, l'Île Maurice et les Comores, traduisant une dynamique renforcée de coopération et une volonté commune de développer la connectivité aérienne, de consolider les capacités institutionnelles et de promouvoir un transport aérien sûr, performant et durable.

À cet égard, les discussions ont permis d'identifier des opportunités concrètes de partenariat, en vue de promouvoir le partage d'expertise et de soutenir le développement de projets structurants à l'échelle régionale et internationale.

Les participants ont examiné les principaux défis et opportunités auxquels fait face le secteur de l'aviation civile, dans un contexte marqué par la croissance rapide du trafic aérien, les mutations technologiques accélérées et des exigences croissantes en matière de durabilité environnementale.

Ils ont, par là même, planché sur les enjeux liés au financement des projets aéronautiques, mettant en avant la nécessité de concevoir des projets viables,

structurés et bancables, capables d'attirer les investissements internationaux et de soutenir la modernisation des systèmes aéronautiques, notamment dans les régions en développement.

Ce symposium a été l'occasion de mettre l'accent sur la nécessité de traduire les échanges et les recommandations formulées en actions concrètes, notamment à travers le renforcement des mécanismes de coopération technique, la mobilisation de financements adaptés et la consolidation des capacités institutionnelles des États.

En accueillant cette édition du GISS pour la première fois sur le continent africain, le Royaume du Maroc confirme son positionnement en tant que carrefour stratégique de l'aviation civile internationale.

La cérémonie de clôture a été marquée par la présentation d'une synthèse des principaux enseignements du symposium, ainsi que par l'annonce de la prochaine édition du GISS 2027, qui poursuivra les efforts engagés pour renforcer le soutien à la mise en œuvre des normes internationales et accompagner la transformation du secteur aérien.

L'OCP réussit une émission obligataire hybride de 1,5 milliard de dollars, une première africaine

Le groupe OCP a finalisé avec succès son émission obligataire hybride inaugurale sur les marchés internationaux, pour un montant total de 1,5 milliard de dollars.

Cette opération est historique à double titre, puisqu'il s'agit du premier hybride en dollars jamais émis par l'OCP et du premier instrument de ce type émis par un corporate africain sur les marchés internationaux, indique le groupe.

Elle marque une étape structurante dans la stratégie de financement du groupe et confirme une

fois de plus sa reconnaissance auprès de la communauté des investisseurs institutionnels mondiaux.

Ladite opération a bénéficié d'une forte demande, avec un livre d'ordres 4,6x couvert et la participation de 176 investisseurs dans 23 pays. Les coupons ont été fixés à 6,74% pour la tranche callable en avril 2031, et à 7,37% pour la tranche callable en avril 2036.

Arrangée par BNP Paribas, Citi et JP Morgan, l'opération confirme de nouveau la solidité du profil de crédit d'OCP et sa capacité à accéder aux mar-

chés de capitaux internationaux dans des conditions compétitives, en dépit d'un contexte géopolitique incertain.

Cette émission hybride internationale s'inscrit dans une logique d'optimisation de la structure du capital. Elle permet à l'OCP de financer sa stratégie de croissance tout en maintenant ses ratios de levier aux niveaux Investment Grade, grâce au traitement favorable de l'instrument par les normes comptables IFRS (100% equity) et les agences de notation (50% equity credit chez Moody's et S&P).

Andreas Jahn, président international de la Fédération allemande des PME

Les provinces du Sud offrent des perspectives concrètes aux entreprises allemandes

A l'occasion de la Journée Avenir de la PME (Mittelstand), tenue mercredi à Berlin, Andreas Jahn, président international de la Fédération allemande des PME (BVMW), a mis en avant, dans un entretien avec la MAP, les opportunités offertes par les provinces du Sud du Royaume, à la lumière de la récente visite d'une délégation d'entreprises allemandes de premier plan à Dakhla.

M. Jahn, également secrétaire général de l'Alliance allemande des PME pour l'Afrique, a souligné l'attractivité croissante du Maroc auprès des entreprises allemandes, estimant que les relations économiques bilatérales entrent aujourd'hui dans une nouvelle phase marquée par des perspectives concrètes de partenariat.

Comment évaluez-vous la participation du Maroc à la Journée du Mittelstand à Berlin ?

La présentation du Maroc a suscité un vif intérêt auprès des entrepreneurs allemands. L'adhésion a été immédiate, avec un intérêt palpable tout au long de la master class (événement Maroc organisé dans le

cadre de la Journée Avenir de la PME par le bureau-Maroc de la BVMW, en coordination avec l'AMDIE et la GIZ). Les échanges ont montré que les perspectives de coopération sont concrètes, durables et déjà bien articulées.

La présence de responsables marocains a également contribué à renforcer cette dynamique, en mettant en avant le Maroc comme une destination stratégique pour les PME allemandes. Dans l'ensemble, cette journée a marqué une avancée significative dans les relations économiques entre les deux pays.

La BVMW a mené récemment à Dakhla une importante délégation d'entrepreneurs allemands. Quel regard portez-vous sur les provinces du Sud du Maroc ?

La visite à Dakhla a été particulièrement marquante. Les entrepreneurs allemands ont été fortement impressionnés par les opportunités offertes dans les provinces du Sud du Maroc. Nous avons pu constater sur place un environnement propice à l'investisse-

ment, avec des perspectives concrètes dans plusieurs secteurs.

L'accueil des autorités locales a été très positif et les échanges ont permis d'identifier des pistes de coopération à court et à long termes. Une table ronde organisée à Dakhla a notamment permis aux entreprises de présenter leurs projets et leurs attentes, dans un climat constructif et orienté vers des résultats concrets.

Il ressort clairement de cette visite un engouement croissant pour cette région, aujourd'hui un pôle d'attractivité économique en pleine évolution.

Quels sont les secteurs qui suscitent le plus d'intérêt de la part des entreprises allemandes dans cette région ?

Les opportunités sont multiples, notamment dans les ressources naturelles, y compris les minerais et certaines matières stratégiques. Plusieurs entreprises ont identifié des perspectives intéressantes dans ce domaine.

Au-delà, la coopération s'étend à d'au-

tres secteurs comme l'industrie, l'automobile ou encore des domaines technologiques plus avancés. Cette diversification témoigne d'un intérêt structuré et d'une volonté d'inscription dans la durée.

Peut-on parler d'une nouvelle phase dans les relations économiques entre le Maroc et l'Allemagne ?

Oui, clairement. Nous sommes dans une nouvelle dynamique. Un nouveau chapitre s'ouvre, marqué par un dialogue renforcé et une volonté commune d'aller vers des partenariats concrets et durables.

Le Maroc s'impose aujourd'hui comme un partenaire clé pour l'économie allemande. Il occupe une place centrale dans la stratégie d'investissement, en raison des opportunités qu'il offre et de la position stratégique qu'il occupe. Les perspectives sont positives, avec des projets en cours de finalisation et une volonté partagée d'aboutir à des résultats tangibles.

Propos recueillis par
Zin El Abidine Taimouri (MAP)

5^{ème} étape de la Caravane des rencontres régionales

Laâyoune renforce son rôle de hub stratégique

La cinquième étape de la Caravane des rencontres régionales du commerce extérieur, organisée mercredi dernier par PORTNET S.A. en partenariat avec la Chambre de commerce, d'industrie et de services de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra et l'Agence nationale des ports, s'est tenue avec succès à Laâyoune, confirmant la dynamique économique soutenue des provinces du Sud.

Cet événement a rassemblé un large éventail d'acteurs institutionnels et économiques autour d'un objectif commun : accompagner la transformation du commerce extérieur marocain et valoriser le potentiel stratégique de la région. Il a ainsi mis en lumière les nombreux atouts de Laâyoune-Sakia El Hamra, notamment sa position géographique privilégiée, ses infrastructures en plein essor et ses opportunités dans des secteurs porteurs tels que

la logistique, la pêche, l'économie bleue et les énergies renouvelables.

Dans son allocution d'ouverture, le directeur général de PORTNET a souligné l'importance de la transformation digitale comme levier clé d'amélioration de la compétitivité et de fluidification des échanges. A cet égard, les évolutions de la plateforme PORTNET ont été présentées, illustrant les avancées réalisées en matière de simplification des procédures, avec notamment l'intégration de nouvelles fonctionnalités couvrant un nombre élargi de démarches liées au commerce extérieur.

Les différentes interventions ont également permis de mettre en exergue les projets structurants de la région, notamment le développement des zones industrielles à Laâyoune, Boujdour et Tarfaya, ainsi que les initiatives visant à renforcer l'attractivité territoriale. Le rôle du Centre régional d'investissement dans l'accom-



plissement des porteurs de projets a été particulièrement mis en avant, tout comme l'importance de l'offre portuaire et des connexions avec les îles Canaries en tant que levier d'ouverture vers les marchés européens et africains.

La rencontre a été marquée par des échanges riches et constructifs entre les opérateurs économiques et les représentants des institutions publiques, offrant

un espace de dialogue direct autour des enjeux, contraintes et perspectives du commerce extérieur.

A travers cette étape, PORTNET a réaffirmé son engagement à soutenir la digitalisation des procédures, à renforcer la compétitivité des entreprises marocaines et à contribuer activement à l'intégration des régions dans les chaînes de valeur internationales.

André Azoulay : *La Dolce Vita* à Mogador est un festival à l'image d'Essaouira, ouvert sur le monde et porté par sa jeunesse

"La Dolce Vita à Mogador, un festival à l'image d'Essaouira: ouvert sur le monde et porté par sa jeunesse". C'est par ces mots que le conseiller de SM le Roi et président-fondateur de l'Association Essaouira-Mogador, M. André Azoulay, a résumé l'esprit de la 4e édition de ce rendez-vous cinématographique singulier, où l'ouverture culturelle rime avec transmission aux nouvelles générations.

"Cette 4e édition de La Dolce Vita à Mogador marque un véritable tournant. Sa programmation est encore plus riche, plus singulière et particulièrement sophistiquée par rapport aux précédentes", a souligné jeudi M. Azoulay dans une déclaration à la MAP, à l'issue de la projection en avant-première du film "Quiproquos" (2026) de son réalisateur Hamid Basket, saluant dans ce sens "cette œuvre marocaine d'excellente facture qui témoigne, elle aussi, du dynamisme et de la qualité de notre scène cinématographique nationale".

"Nous venons d'assister à une projection qui a réuni plusieurs centaines de lycéens et d'étudiants souris. Leur assiduité à chacune des séances, leur présence constante tout au long du festival et surtout la possibilité qui leur est offerte d'être en contact direct avec de très grands réalisateurs, de grands journalistes du cinéma italiens mais aussi venus du monde entier, ainsi qu'avec nos propres cinéastes, constituent une expérience tout à fait exceptionnelle", a relevé M. Azoulay.

"Ce festival n'est pas nécessairement inscrit dans les codes des festi-



vals cinématographiques conventionnels ou institutionnels, qui ont bien sûr toute leur place. Celui-ci a une identité particulière, il colle à l'histoire profonde de la Cité des alizés avec le cinématographe d'abord et le cinéma ensuite", a fait observer M. Azoulay, mettant en avant le rôle structurant des master class, qu'il considère comme "la véritable colonne vertébrale de ce festival, qui offre aux jeunes un espace privilégié d'apprentissage, de dialogue et de transmission avec des professionnels de renom".

En conjuguant transmission, découverte et création, "La Dolce Vita à Mogador" s'affirme ainsi comme un espace d'apprentissage et d'épanouissement pour la jeunesse, tout en renforçant le positionnement d'Essaouira en tant que carrefour culturel ouvert sur le monde, a conclu M. Azoulay.

Par ailleurs, cette projection en avant-première du film "Quiproquos", dont la sortie en salle est prévue en novembre prochain, a été suivie d'une master class animée par son réalisateur, Hamid Basket, permettant aux étudiants de se familiariser avec les différentes étapes de la création cinématographique.

"J'ai essayé de rapprocher les élèves de la manière de travailler sur un scénario, de son écriture jusqu'aux éléments essentiels à respecter pour en assurer la solidité, tout en les initiant aux multiples métiers du cinéma", a-t-il confié à la MAP.

Il s'agit aussi, a poursuivi le cinéaste, de leur faire découvrir l'ensemble des spécialisations, de l'auteur au réalisateur, en passant par le producteur, l'assistant réalisateur, les techniciens, ainsi que tous les intervenants

impliqués après le tournage, notamment dans les phases de production, d'exploitation et de marketing.

De leur côté, des élèves ayant pris part à cette master class ont exprimé leur enthousiasme face à cette "immersion inédite" dans l'univers du cinéma, se félicitant de cette expérience enrichissante et inspirante.

Organisée par l'Association "La Dolce Vita à Mogador", cette manifestation cinématographique (15-18 avril) continue son exploration du 7e art italien, en offrant au public d'Essaouira une programmation éclectique mêlant projections, discussions et moments de partage autour du cinéma.

"Nous nous efforçons, année après année, de faire évoluer cet événement", a déclaré à la MAP le coordinateur général du festival, Gabriele Meletti, estimant que ce rendez-vous demeure "unique dans le paysage culturel d'Essaouira, historiquement marqué par la musique et les arts, mais où le cinéma n'avait pas encore toute sa place".

Réunissant passionnés, professionnels et curieux autour d'une sélection soignée de films inédits et de chefs-d'œuvre intemporels, "La Dolce Vita à Mogador" incarne les valeurs d'élégance, de convivialité, de passion, de créativité et de douceur de vivre qui caractérisent aussi bien le cinéma italien que l'atmosphère unique de la Cité des alizés.

5^{ème} édition du Festival international du cinéma indépendant à Casablanca

La 5^{ème} édition du Festival international du cinéma indépendant de Casablanca (FICIC) aura lieu du 1er au 6 mai dans plusieurs espaces culturels casablancais et à Mohammédia.

Ce festival vise à promouvoir des expériences cinématographiques indépendantes, tout en posant de nouvelles questions sur l'art de l'image dans notre société contemporaine, indique un communiqué des organisateurs, notant que cet événement s'inscrit dans un contexte où le paysage culturel local cherche à élargir les horizons de la création cinématographique et aussi à cultiver l'esprit critique chez le public.

En donnant une voix aux œuvres indépendantes, le festival aspire à transcender les formats commerciaux traditionnels. Son programme riche combine projections de films, tables rondes et ateliers, transformant l'événement en un laboratoire d'idées et de cri-

tiques artistiques.

Parmi les temps forts de cette édition, la compétition internationale des longs métrages accueillera des productions de 14 pays. Ces œuvres, issues de différentes écoles cinématographiques, offriront une occasion de comparer des visions et des styles narratifs variés. En parallèle, la compétition des courts métrages, regroupant 20 participants à l'échelle internationale, mettra en lumière un format de plus en plus prisé pour son potentiel d'expérimentation.

Le documentaire tiendra une place centrale, explorant des récits ancrés dans la réalité sociale et humaine. Le festival souligne ainsi la capacité de ce genre à interroger les transformations contemporaines, sans recourir à la fiction. Par ailleurs, un espace sera réservé aux jeunes réalisateurs et aux étudiants, favorisant leur engagement et leur expression créative.

Cette édition réserve aussi un temps à la production nationale avec au programme la projection de films récents qui donnent une idée sur l'évolution du cinéma marocain.

L'édition se penchera également sur l'œuvre du réalisateur français Jean-Luc Godard, une figure marquante de la cinématographie moderne, cofondateur de la Nouvelle Vague française. Par ailleurs, une master class sur le documentaire anthropologique enrichira le programme, permettant aux participants d'améliorer leurs compétences théoriques et pratiques.

Pour soutenir cette dynamique, une exposition photographique et cinématographique "Tisser l'existence" explorera la relation entre le cinéma et la photographie, tout en honorant les évolutions de la mémoire visuelle.

Le festival consacrera aussi un temps fort à la poésie au travers de ren-

contres alliant poètes et cinéastes, visant à redéfinir les interactions artistiques, outre des hommages pour célébrer les contributions de professionnels de cinéma nationaux.

A noter que les activités programmées auront lieu au Centre culturel Mohamed Zefzaf et au Centre américain des arts à Casablanca ainsi que la Faculté des lettres et des sciences humaines de Mohammédia.

Sous l'égide de partenaires tels que le Centre cinématographique marocain, le Conseil de l'Arrondissement du Maârif et la Faculté des lettres et des sciences humaines de Mohammédia, cette édition du festival vise à renforcer les liens entre acteurs culturels et universitaires, consolidant ainsi sa position en tant qu'espace d'interaction entre le cinéma, la pensée et le public, souligne-t-on de même source.

Mohamed Aidane, l'univers de la parole peinte

A travers des paysages, des portraits et des scènes inspirées de la richesse culturelle et patrimoniale du Maroc, l'artiste-peintre marocain Mohamed Aidane nous introduit à un univers pictural fascinant, où poésie et mystère s'entrelacent avec une élégante harmonie. Ses œuvres sont marquées par des styles variés allant de l'impressionnisme à l'expressionnisme. Tout cela se manifeste dans les textures fluides de ses matériaux et les rythmes dynamiques de sa gestuelle, tantôt mesurée et sobre, tantôt fougueuse et exaltée.

Par le biais de ses touches délicates de pinceau, Mohamed Aidane parvient à rendre simultanément une vision directe de ses sujets et une émotion palpable chez l'observateur. Ses créations uniques mêlent couleurs éclatantes et formes variées dans un équilibre lumineux qui reflète, selon lui, l'essence même de la vie tout en procurant une profonde sérénité lors du processus créatif. Cet équilibre constitue le cœur de sa recherche artistique, qu'il parcourt à travers des scènes en plein air mais aussi dans les intérieurs, les natures mortes et les portraits. Son talent pour jouer sur les contrastes entre lumière et couleur confère à ses compositions une rigueur architecturale sublimée par une harmonie visuelle parfaite.

Aujourd'hui, Mohamed Aidane est considéré comme un talent prometteur de l'art contemporain marocain. Ses œuvres récentes en peinture à l'huile témoi-



gnent d'un riche dialogue chromatique : le bleu outremer ou opalin s'entrelace au rouge bordeaux ou carmin, tandis que des gris colorés créent des fonds vivants et mettent en relief les plans du premier tableau. Sa démarche artistique relève d'une mise en scène minutieuse et sincère, où son expression intérieure et ses sensations personnelles transparaissent intensément.

L'œuvre démontre clairement que Mohamed exerce une totale liberté dans l'imposition de son style sur ses sujets, sans la moindre contrainte. Cette liberté s'exprime surtout dans le lien entre la forme et l'apparition du style. A travers ses tableaux, il s'attache à transformer les apparences en un outil d'expression. L'artiste déconstruit, perturbe et renverse les perceptions communes pour

révéler une signification plus profonde. Cela reflète sa volonté résolue de ne jamais se limiter à des interprétations superficielles, choisissant plutôt de traverser au-delà des conventions pour atteindre des vérités internes.

Son travail propose une critique essentielle de l'art contemporain, profondément enracinée dans une réflexion sur la réalité humaine et un humanisme universel. Cette approche contraste avec les représentations orientalistes qui faisaient abstraction de l'humain, et qui mettaient davantage l'accent sur leurs propres fantasmes et désirs. Mohamed, en revanche, réinvestit le sujet dans ses œuvres, s'approprie la surface des images et leur donne une nouvelle interprétation.

Guidé par une quête perpétuelle du beau et animée par un certain goût du bonheur, l'artiste nous dévoile des œuvres variées aux formats multiples, formant un ensemble harmonieux qui reflète à merveille son caractère et son style. A travers son travail, il réinterprète sans cesse le bonheur de vivre et de découvrir la beauté des choses de la vie. Son univers créatif se distingue par cette approche originale, qui permet également de célébrer la richesse du patrimoine artistique et culturel mondial et de mettre en lumière l'incroyable diversité humaine qui le compose.

De cette tension naît une sérénité imprégnée d'une véritable zénitude. Pour Mohamed Aidane, l'essence de l'art réside avant tout dans l'interaction entre son travail et la réponse émotionnelle du spectateur. Ainsi, ses tableaux invitent à laisser derrière soi les conventions pour découvrir des échos personnels et voyager librement au gré des sensations.

Ayoub Akil

Bouillon de culture

Journée mondiale du théâtre

Hommage et débats à Sidi Bernoussi



À l'occasion de la Journée mondiale du théâtre, le Club de citoyenneté à la maison des jeunes Sidi Bernoussi organise une rencontre culturelle sous le thème : «Le théâtre marocain : réalité et perspectives».

Prendront part à ce rendez-vous culturel, qui aura lieu ce samedi 18 avril 2026 à 18h à la maison des jeunes Sidi Bernoussi, Meskini Sghir, Hassan Bentaleb, Hassan Lahbaba, Ahmed Azal, Nouredine Chaouki, et Nouhaila Boucher.

Coup d'envoi à Marrakech de la 4^{ème} édition des Journées du patrimoine

Le coup d'envoi de la 4^{ème} édition des Journées du patrimoine de Marrakech a été donné, jeudi au Palais Bahia, en présence de personnalités du monde de la culture et de l'art.

Organisé par l'Association Turath pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel, en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, la Wilaya de Marrakech-Safi, le Conseil régional de Marrakech-Safi, la Commune de Marrakech, la Fondation Jardin Majorelle et le Conseil régional du tourisme (CRT), cet événement est une invitation à découvrir la ville ocre dans toute la richesse de son âme, entre la beauté de ses jardins historiques, la richesse de son patrimoine culturel transmis de génération en génération, et la profondeur d'une tradition spirituelle qui continue de battre au cœur de sa médina.

Placée sous le thème "Marrakech, un

patrimoine vivant : jardins, savoir-faire et spiritualité", cette manifestation culturelle entend également offrir aux visiteurs un voyage dans le temps et l'espace à travers des circuits guidés, tout en sensibilisant les Marrakchis, en particulier les jeunes ainsi que les touristes à la préservation du patrimoine matériel et immatériel emblématique de la Cité ocre.

S'exprimant à cette occasion, la présidente de l'Association Turath, Soad Belkeziz, a indiqué que ces journées du patrimoine constituent une occasion d'organiser plusieurs visites guidées, de sensibiliser les jeunes à l'importance du patrimoine, mais aussi de transmettre et de faire vivre ce patrimoine.

Cette édition prévoit des visites guidées gratuites ainsi que la mise en lumière de plusieurs sites, dans l'objectif de valoriser un patrimoine parfois peu connu, a-t-elle fait savoir, relevant que la réussite des activités de l'association est le fruit

d'un élan collectif porté par des partenaires engagés partageant une même vision, axée sur la préservation, la transmission et la valorisation du patrimoine.

Dans une déclaration à la MAP, Hassan Frine, directeur général de la Grande Ecole de commerce de Marrakech, membre de l'Association Turath et responsable de l'ensemble des ateliers de cet événement, a souligné que le programme comprend plus de 30 rencontres, entre conférences, ateliers et expositions englobant l'art et la musique, avec pour objectif de célébrer le patrimoine, de le protéger, de le transmettre aux générations futures et de le valoriser, y compris à travers sa dimension entrepreneuriale.

Ces rencontres se tiennent en plusieurs langues, notamment le français, l'arabe et l'amazigh, et réunissent divers acteurs, dont des penseurs, des enseignants, des artisans traditionnels et des architectes, en

vue de promouvoir et de valoriser ce patrimoine, a-t-il également fait valoir.

Par ailleurs, cette première journée a été marquée par un défilé d'habits traditionnels amazighs, ainsi que par une exposition de parures anciennes et de pièces de numismatique.

Cette nouvelle édition des Journées du patrimoine à Marrakech propose une expérience enrichie et immersive autour du thème de la transmission et se distingue par plusieurs nouveautés comme la mise en place à titre gracieux d'un bus pour faciliter la découverte de la ville et l'ouverture exceptionnelle de sites habituellement inaccessibles.

Le programme s'articule aussi autour de conférences et rencontres fédérant des experts de divers horizons pour débattre des enjeux du patrimoine, ainsi que d'ateliers et séminaires destinés à transmettre savoir-faire, traditions et connaissances à tous les publics, des enfants aux adultes.

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

VIOLE	↓	OPÉRA	↓	ULTRA-VIOLET	DIEU GREC DE L'AMOUR	POISON VIOLENT	↓	FORME D'ÊTRE	CUBE DÉMONSTRATIF	↓	À PERPÈTE
CHEVALIÈRE	→			↓	↓	ATTRAPÉ AU VOL VOYELLES	→	↓	↓		↓
		CUITE AU CRU	→								DRAME LYRIQUE JAPONAIS
APERÇU	↓	HIC	↓								
BENÊT	→			BÊTA	→			GRANDE ÉCOLE	CONTO-NCTION ROYAL	→	
				ÂGE	↓			↓	↓		
			FORME D'ÊTRE	→		EMPEREUR ROMAIN	→	↓	↓		
CUBES	BÂTONNETS	DONNE LE CHOIX	VA DANS L'AU-DELA		ENGIN EXPLOSIF	→				PARADIS	EN BOSNIE
PROTÈGE LE CLAN	↓	↓	↓		↓	VOLIÈRES	→			↓	↓
						DÉPLACÉ	→				
				EN PRIME	→		↓	PETIT CHARIOT	ACIDE NUCLÉ-IQUE	→	
CHANCE		OBSÉDÉ	→	↓			↓				BAUDETS
NOTE		↓									
		AEDE	→						CENTRE DE COORDINATION	→	↓
		TANDEM	↓								
LE MÊME	→		À LA MODE		FIN DE VERBE	→		RADIUM		ROULÉ	
FAIRE DU TORT	→		↓		↓	FIN D'ANNÉE PARÉE	→	↓		↓	
RÊVE	→					POSSESSIF	→		USAGES	→	

Solution mots flechés d'hier

IMPRIMER	M	R	G	S	CONVAINCRE	SAISON	SECHER
PICTURE	I	M	A	G	I	N	A
COALITION	C	O	A	R	O	M	E
EN ORDRE	R	I	I	M	E	D	I
BOITE	O	D	E	L	N	I	E
CHAMPIONNAT	C	H	A	M	P	I	O
GOAL	G	O	A	L			
PL	P	L					
BIO	B	I	O				
QUETE	Q	U	E	T	E		
SUPRA	S	U	P	R	A		
EE	E						

Directeur
de la Publication
et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général
de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Miftah

Responsable
des ressources
humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir
Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmounein Warrach

Secrétariat
Asmaa Talbaa
Photographe
Ahmed Laaraki

Libération
Quotidien (6j/7)
Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces
et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma
Youssef El Gabs
Mouna El Yousseoufi
Loubna Baghdadi
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32

0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

2000 exemplaires imprimés

Distribution
SAIPRESS
Dossier de presse 130/64

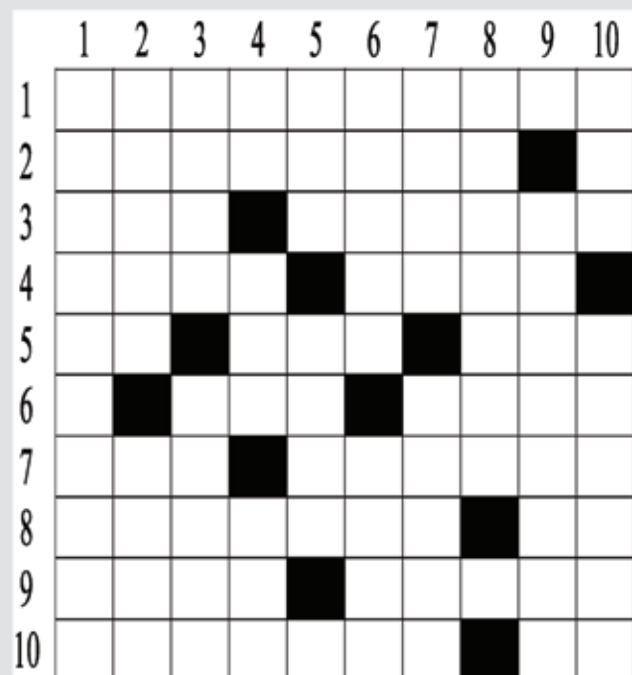
Site web: www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc



Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Agenda
- 2- Morphologie
- 3- Au Pied ! - Matière à joints
- 4- Époques - Gaz de vitrine
- 5- L'Union - Ouverture - Monnaie jaune
- 6- Parte en éclats - Stationna
- 7- Poisson - Bons
- 8- Abandonner - Coutumes
- 9- Vase - Plat
- 10- Délaissé - Infinitif

VERTICALEMENT

- 1- Fameuse méthode de Socrate
- 2- Elle coule - Difficiles
- 3- Pétrin - Filtres naturels
- 4- En côte - Réfléchi - Cheville
- 5- Eructation - Est capable
- 6- Conduit - Héros suisse
- 7- Il ferait le noyau de la terre - Plainte affectée
- 8- Traître
- 9- Très chère
- 10- Possessif - Leader arabe

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

3				5	8				
							8		
2		6	4	7		3		5	
4						5		3	
5	6	7	2		3	4	9	1	
9		1						6	
7		3		2	5	1		8	
	4								
			8	3					9

Difficile

	5	3	7						
9				5	1			7	
				3		6			
	7	5			4			2	
	6							9	
8			6			5	7		
		2		8					
7			1	9					6
					7	9	3		

Moyen

4	8		2						
			6				9	1	
			1	3		5		8	
						6	5		
	4	5				3	1		
	1	7							
3		4		6	1				
5	6				7				
					2		4	6	

Expert

4									
	2	7	9	4	5				
	3	8	1						
	4					1		3	
			8		1				
5	6							9	
					8	4	5		
			5	9	7	2	8		
									6

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	3	7	6	2	4	8	9	5	
6	4	2	8	9	5	1	7	3	
9	5	8	3	7	1	4	2	6	
4	6	5	2	3	9	7	8	1	
3	7	9	1	8	6	5	4	2	
2	8	1	4	5	7	3	6	9	
7	2	6	5	4	3	9	1	8	
8	9	3	7	1	2	6	5	4	
5	1	4	9	6	8	2	3	7	

Difficile

3	5	2	9	1	4	6	8	7	
8	9	4	7	3	6	5	1	2	
6	7	1	5	2	8	9	3	4	
5	6	8	2	9	1	7	4	3	
4	1	7	3	6	5	2	9	8	
9	2	3	4	8	7	1	5	6	
7	3	5	1	4	2	8	6	9	
1	8	9	6	7	3	4	2	5	
2	4	6	8	5	9	3	7	1	

Moyen

1	3	4	9	7	2	5	8	6	
8	9	5	4	3	6	7	1	2	
2	7	6	8	1	5	9	4	3	
5	6	2	7	4	8	3	9	1	
7	4	3	1	6	9	8	2	5	
9	1	8	2	5	3	6	7	4	
4	5	7	6	9	1	2	3	8	
6	2	1	3	8	7	4	5	9	
3	8	9	5	2	4	1	6	7	

Expert

8	3	9	2	7	1	4	6	5	
1	6	7	4	5	8	3	9	2	
2	4	5	6	9	3	1	8	7	
3	7	2	9	1	6	8	5	4	
4	8	1	3	2	5	6	7	9	
9	5	6	7	8	4	2	1	3	
5	1	3	8	4	9	7	2	6	
6	2	8	5	3	7	9	4	1	
7	9	4	1	6	2	5	3	8	



Le Liban accuse Israël de violer le cessez-le-feu tout juste entré en vigueur



Un cessez-le-feu de dix jours entre Israël et le Liban est entré en vigueur vendredi après avoir été annoncé par le président américain Donald Trump, l'armée libanaise dénonçant aussitôt des violations de la part d'Israël dans le sud du pays.

Cette trêve, qui suit celle conclue pour deux semaines entre les États-Unis et l'Iran, a débuté à minuit heure locale dans les deux pays (21h00 GMT jeudi). Elle intervient après un mois et demi de conflit entre Israël et le groupe chiite libanais Hezbollah, financé et armé par Téhéran. De nombreux tirs de célébration ont retenti dans la banlieue sud de Beyrouth, bastion du mouvement, selon des journalistes de l'AFP.

Des images de l'AFP TV ont montré des personnes retournant dans la banlieue sud de la capitale libanaise, particulièrement ciblée ces dernières semaines, certaines agitant le drapeau jaune du Hezbollah ou portant des portraits de son ancien chef, Hassan Nasrallah, tué par Israël en 2024.

"Nous sommes fatigués de la guerre et nous voulons la sécurité et la paix", a dit à l'AFP à Beyrouth Jamal Chehab, une femme au foyer de 61 ans, saluant l'accord de trêve.

Mais quelques heures plus tard, l'armée libanaise a évoqué "un certain nombre de violations de l'accord, plusieurs actes d'agression israéliens ayant été recensés, sans compter les bombardements sporadiques qui ont touché plusieurs villages". Elle a appelé les personnes déplacées par les combats à s'abstenir de retourner immédiatement dans le sud du Liban.

L'armée israélienne a averti qu'elle maintenait son déploiement terrestre dans cette région, et a demandé à la population

de ne pas revenir sur la rive sud du fleuve Litani.

Malgré ces mises en garde, des journalistes de l'AFP ont vu des embouteillages monstres se former au nord du Litani, motocyclistes et automobilistes patientant pendant des heures pour pouvoir franchir le dernier pont, lourdement endommagé par un bombardement israélien, reliant le sud du Liban au reste du pays.

Le Hezbollah a pour sa part annoncé avoir "bombardé un rassemblement de soldats israéliens près de la ville de Kham", dans le sud-est du Liban, "en réponse à la violation du cessez-le-feu par l'armée d'occupation".

L'Agence nationale d'information (Ani, officielle) a rapporté des bombardements contre cette localité et le village voisin de Debbine, ainsi que d'"intenses activités de drones" dans la même région.

Donald Trump a annoncé jeudi qu'Israël et le Liban s'étaient mis d'accord sur un cessez-le-feu de dix jours, ajoutant qu'il s'efforçait d'organiser la toute première rencontre à la Maison Blanche entre le président du Liban Joseph Aoun et le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu.

Plus de 2.000 morts

"J'espère que le Hezbollah se comportera bien pendant cette importante période. Ce sera un GRAND moment pour eux s'ils font cela", a-t-il écrit par la suite.

Ibrahim Moussaoui, un député du Hezbollah, a déclaré à l'AFP que le mouvement observerait la trêve "à condition qu'il s'agisse d'un arrêt global des hostilités contre nous et qu'Israël ne l'exploite pas pour mener des assassinats".

Le Liban a été entraîné dans la guerre au Moyen-Orient début mars lorsque le Hezbollah a visé Israël pour soutenir l'Iran face à la vaste offensive israélo-américaine.

Malgré la trêve de deux semaines conclue le 8 avril avec la République islamique, Israël a poursuivi ses opérations militaires au Liban contre le Hezbollah. Selon les autorités, ces frappes ont fait plus de 2.000 morts. Un million de personnes, soit un cinquième de la population du pays, ont été déplacées, selon l'ONU.

Chance de "paix historique"

Le Premier ministre libanais Nawaf Salam a salué l'accord de cessez-le-feu, tout comme M. Netanyahu qui l'a qualifié d'occasion de "paix historique" avec Beyrouth, tout en rappelant son exigence d'un désarmement du Hezbollah comme préalable.

Sur le terrain, les combats se sont poursuivis jusqu'à l'entrée en vigueur de la trêve. Peu après l'annonce du président américain, le ministère libanais de la Santé a ainsi fait état de sept morts et 33 blessés dans une frappe israélienne sur le sud du pays, et le Hezbollah a revendiqué plusieurs attaques contre des positions militaires qui ont fait trois blessés, dont deux graves,

dans le nord d'Israël.

A l'heure de l'entrée en vigueur de la trêve, l'armée israélienne a dit avoir visé 380 cibles du Hezbollah au Liban au cours des 24 heures précédentes.

Assis jeudi dans un café de la capitale libanaise, l'avocat Tarek Bou Khalil a estimé qu'"il est bien connu que l'on ne peut pas prendre Trump au mot, et que Netanyahu n'est pas digne de confiance".

"Mais nous savons que les pressions liées à la guerre avec l'Iran, ainsi que les erreurs de Netanyahu et de l'armée israélienne dans le sud du Liban, les ont contraints à accepter un cessez-le-feu", a-t-il ajouté.

En parallèle, les tractations se poursuivent, sous l'égide du Pakistan, pour organiser une deuxième session de négociations entre les États-Unis et l'Iran et mettre durablement fin à la guerre, après l'échec de premiers pourparlers à Islamabad le week-end dernier.

Donald Trump a déclaré jeudi que les États-Unis et l'Iran étaient "très proches" d'un accord, et a assuré que Téhéran avait accepté de céder son uranium enrichi, une des principales exigences de Washington. Le gouvernement iranien n'a pas confirmé dans l'immédiat.

Au moins 13 morts dans des frappes sur Tyr

Au moins 13 personnes ont été tuées dans des frappes israéliennes sur Tyr quelques minutes avant l'entrée en vigueur de la trêve jeudi soir, a indiqué vendredi à l'AFP un responsable de cette municipalité du sud du Liban.

Selon ce responsable qui n'a pas donné son nom, 35 autres personnes ont été blessées et les secouristes fouillent encore les décombres à la recherche de "15 disparus". Les frappes ont visé, quelques minutes avant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, à minuit (21h00 GMT), six bâtiments résidentiels qui ont été détruits, selon un correspondant de l'AFP.

« DELISFERA »

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/04/2026, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée d'associés unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « DELISFERA » SARL D'ASSOCIÉ UNIQUE

Objet social : la société a pour objet : La préparation et la vente des plats cuisinés, sur place, à emporter et en livraison à domicile ; Prestation de services de restauration et de service à table pour les particuliers, les entreprises et les administrations ; Fournitures de repas pour entreprises et collectivités ; La prestation de services liés à la restauration, notamment la mise à disposition de personnel qualifié (serveurs, maîtres d'hôtel, cuisiniers) pour le compte de particuliers ou d'entreprises ; L'activité de traiteur, l'organisation de banquets, réceptions, mariages et événements nationaux ou internationaux ; Achat, vente, importation et exportation de tous produits alimentaires, boissons non alcoolisées, matériels et fournitures liés à l'activité.

Siege social : N°276 BD IBN TACHEFINE 3EME ETAGE, CASABLANCA

Durée : 99 ans

Capital social : le capital social est fixé à la somme de cent mille (100 000,00) dirhams

Année sociale : l'année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12

Gérance : Mr MEHIAOUI ADIL, titulaire de la C.L.N N°B841799

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 15/04/2026 sous le n°725279 du Registre de Commerce.

N° 2601/PA

Avis de constitution

Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : STE « STE AJDIR INO POUR LE TRANSPORT TOURISTIQUE » S.A.R.L

Objet : TRANSPORT TOURISTIQUE ROUTIER

Gérance : Mr EL GAOUTA IBRAHIM marocain, titulaire de la CIN n°R297665 Né le 23/03/1986 demeurant à : QUARTIER AJDIR HAUT AJDIR AL HOCEIMA.

Capital : 100.000,00 DH

Capital Social : 100.000,00 DH

Mr. EL GAOUTA IBRAHIM ... 500 PARTS

Mr. EL KHATTABI ILIASS ... 500 PARTS

TOTAL : 1000 Parts

Durée : La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIXNEUF (99) années, à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation par décision extraordinaire des associés.

Objet : L'objet de la société est d'exploiter des appartements, pièces d'appartement, locaux divers, immeuble ou partie d'immeuble par sous-location.

Siege Social : CASABLANCA, 26 AV MERS SULTAN APPT 3 ETG 1.

Capital Social : 100.000,00 DH (Cent Mille dirhams).

Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèces à savoir :

Mr : MIRRANE YOUNES : 50.000,00 DHS

Mr : BOUZOUBA EL-GHALI : 50.000,00 DHS

Soit un total de : 100 000,00 DHS

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au registre de commerce.

Gérance : Mr MIRRANE YOUNES et Mr BOUZOUBA EL-GHALI désigné comme cogérant pour une durée illimitée.

II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 725549.

N° 2602/PA

FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L

RUE IBN ROCHD RESIDENCE

EL BARAKKA 3ème étage appt N°7 OUIDA

Tél. 0536689121

EMAIL : fiducaporient@gmail.com

Constitution Société AORYN S.A.R.L AU

Aux termes d'un acte S.S.P en date du : 17/02/2026 il a été établi

Les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet : FABRICATION DE SAVONS, DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE PARFUMS

RAISON SOCIAL : AORYN

SIEGE SOCIAL: Bd AOUNIA LOTS KADA HOUS-SIN RUE D2 N°64, Oujda.

DURÉE : 99 années

CAPITAL : Le capital social est fixé à la somme de cent mille (100.000,00) DIRHAMS divisé en mille Parts de CENT (100,00) Dirhams chacune, entièrement libérées et attribuées à l'associée par proportion de son apport

- Pour Mme AISSAOUI SIHAME ... 100 000,00 DH

GERANCE : la société est gérée par Mr MME AIS-SAOUI SIHAME pour une durée illimitée.

LE BENEFICE : cinq pour cent 5% à la réserve légale et le reste est attribué aux parts sociales

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 16/04/2026 SOUS N° 1001 au registre chronologique et 45801 au registre analytique

POUR EXTRAIT ET MENTION FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L

N° 2603/PA

CONSTITUTION

I/- Aux termes d'un acte SSP du 26/02/2026 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Dénomination : «AMANAR CONSTRUCTION & TOURISM» SARL.

Objet : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :

EXPLOITANT D'APPARTEMENTS, PIÈCES D'APPARTEMENT, LOCAUX DIVERS, IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE PAR SOUS-LOCATION.

Siege Social : CASABLANCA, 26 AV MERS SULTAN APPT 3 ETG 1.

Capital Social : 100.000,00 DHS (Cent Mille dirhams).

Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèces à savoir :

Mr : MIRRANE YOUNES : 50.000,00 DHS

Mr : BOUZOUBA EL-GHALI : 50.000,00 DHS

Soit un total de : 100 000,00 DHS

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au registre de commerce.

Gérance : Mr MIRRANE YOUNES et Mr BOUZOUBA EL-GHALI désigné comme cogérant pour une durée illimitée.

II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 725549.

N° 2604/PA

MYTEAM SOLUTION

- CESSION DE PARTS SOCIALES

- CONSTATATION DE LA REALISATION DE CESSION DE PART SOCIALES

- DEMISSION DU GERANT

- NOMINATION DU GERANT

- TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

- REFONTE DES STATUTS

I.- Par acte de cession de parts sociales en date du 12 février 2026 de la société « MYTEAM SOLUTION » :

• Monsieur Youssef Zarouali cède et transporte, MILLE (1.000) parts sociales de la société « MYTEAM SOLUTION » au profit de la Société NETOPIA SOLUTIONS.

II.- Par décision extraordinaire de l'associé unique en date du 12 février 2026 de la société « MYTEAM SOLUTION », l'associé unique a :

• Constaté la réalisation de la cession de parts sociales ;

• Constaté la démission de Monsieur Youssef Zarouali de ses fonctions de gérant de la société ;

• Nommé Monsieur Mohamed Zaki Narjisse en qualité de gérant de la société ;

• Décidé de transférer le siège social de la société à : 8, Jawharat Al Jarrah Appt 6 Rue Abou Omar Alaa Belvédère ;

• Refondu les statuts.

II.- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 17 avril 2026 sous le numéro 1020935.

POUR EXTRAIT ET MENTION LA GERANCE

N° 2605/PA

CABINET AL ISTICHA- RYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA

Tél/Fax: 0537649573.

Constitution d'une S.A.R.L

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/04/2026. IL a été établi les Statuts d'une Société à responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " AFLAH LILISKANE " S.A.R.L

Siege Social : 5 BD ABDELAH BEN YASSINE IMM BELLEDONE ETAGE 5 N°5, CASABLANCA.

Associé unique :

- Mr. BOUCHAIB AFLAH, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales.

- Mr. ABDELLAH AFLAH, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales.

- Mr. ABDELLAH AFLAH, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales.

Objet :

- PROMOTION IMMOBILIERE ;

Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. BOUCHAIB AFLAH et Mr. ABDELLAH AFLAH.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de commerce Casablanca sous le N° 1020805 RC N° 725671.

N° 2606/PA

CABINET AL ISTICHA- RYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA

Tél/Fax: 0537649573.

Constitution d'une S.A.R.L AU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/03/2026. IL a été établi les Statuts d'une Société à responsabilité limitée d'associé unique, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " ALTIS PROMO " S.A.R.L AU

Siege Social : 5 BD ABDELAH BEN YASSINE IMM BELLEDONE ETAGE 5 N°5, CASABLANCA.

Associé unique :

- Mr. YOUSSEF BAGGAR, apporteur en numéraire 100 000,00 DHS soit 1000 parts sociales.

Objet :

- PROMOTION IMMOBILIERE ;

Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. YOUSSEF BAGGAR.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de commerce Casablanca sous le N° 1020808 RC N° 725673.

N° 2607/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

862

Etablissements insalubres, Incommodes Ou Dangereux de 1ère classe

Enquête de commodo et incommodo

Avis

Une enquête de commodo et incommodo d'une durée d'un mois est ouverte, à compter du 20 AVRIL 2026

dans les bureaux de la Commune de Moulay Abdellah, province d'El Jadida, sur la demande présentée par la société AFRIQUIA GAZ, Rue Ibnou El Ouannane, Ain Sbba, BP 2545, Casablanca à l'effet d'être autorisée pour la modification et l'extension des capacités de stockage GPL de son Terminal sis au port de Jorf Lasfar, Commune Rurale Moulay Abdellah, Province d'El Jadida.

Le dossier de l'enquête est déposé dans les bureaux de la Commune de Moulay Abdellah, province d'El Jadida où il peut être consulté.

Direction Régionale de Casablanca-Senat BP 1774 Derb Ghallef Cas 20192

Tél : 06-60-15-30-42 Fax : 05-22-25-61-62

CABINET AL ISTICHA- RYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA

Tél/Fax: 0537649573.

Constitution d'une S.A.R.L.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/04/2026. IL a été établi les Statuts d'une Société A Responsabilité Limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " AMEA " S.A.R.L

Siege Social : domicilié chez SMART WIN N° 22 RUE JBEL MOUSSA APPT N° 12 AGDAL RABAT.

Les Associés :

- Mr. ABDERRAHMAN AHANNACH, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales

- Mr. MOHAMED AIT HASSOU, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales

Objet :

- ACADEMIE DE FOOTBALL, FORMATION U21, MANAGEMENT DE SPORTIFS, FORMATION D'ENTRAINEURS, ORGANISATION D'EVENEMENTS, COMPETITIONS, STAGE, FORMATIONS LINGUISTIQUE, AUTRES SPORT ET ACTIVITES CONNEXES.

Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par Mr. ABDERRAHMAN AHANNACH ET Mr. MOHAMED AIT HASSOU

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de commerce de Rabat sous le N°202045 RC N°197987

N° 2608/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Intérieur

Province de khemisset

Commune de khemisset

Direction des services DAF/SM

N° 2609/PA

المملكة المغربية

وزارة المجهز والماء

الخمسة

الخمسة

الخمسة

الخمسة

الخمسة

الخمسة

الخمسة

الخمسة

الخمسة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 02/2026

Le 14/05/2026 à 11H, IL sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le président de la commune de Khemisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : Entretien de la décharge publique de la commune de khemisset.

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 929 600,00 dhs (un million neuf cent vingt neuf mille six cent dix-neuf dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 38 000,00 dhs (trente huit mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30, 31, 32 et 135 du décret N° 2-22-431 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n°1692-23 du 4 hijra 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 2609/PA

N° 2600/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture
et de la Communication
Département
de la Jeunesse
DIRECTION REGIONALE
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
DE SAFI
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 04/2026

Le 13 MAI 2026 à 10 heures,
il sera procédé, dans la salle
des réunions de la Direction
provinciale du ministère de
la jeunesse, de la culture et
de la communication, dé-
partement de la jeunesse,
DE SAFI à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert international sur
offres de prix n° 04/2026
qui a pour objet : TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DU CENTRE
SOCIO-SPORTIF DE
PROXIMITE ZOUHOUR
RELEVANT DE LA DIRECTION
PROVINCIALE DU
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DE LA COMMUNICA-
TION
DEPARTEMENT JEUNESSE
PROVINCE DE SAFI - LOT UNIQUE -

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 1 020 000,00
dh TTC (Un million Vingt
mille dirhams TTC).

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 20 000,00 dirhams (Vingt
mille dh).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret N° 2-22-431
du 08/03/2023 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma
(Article 135 du décret
N° 2-22-431 du 08/03/2023
aux marchés publics).

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n°6 du règle-
ment de consultation.

N° 2610/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELIMIM
OUED NOUN
PROVINCE DE SIDI IFNI
CONSEIL PROVINCIAL
DE SIDI IFNI

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 01 /2026/BP

Le 13 MAI 2026 à 11 heures
00 minutes, il sera procédé,
dans les bureaux du
Conseil Provincial de Sidi
Ifni sis à (Salle des réu-
nions) sis à Quartier AL
FATEH VILLE SIDI IFNI à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert na-
tional sur offres des prix N°
01/2026/BP portant sur :
Travaux de construction de
la résidence d'étudiant et
d'étudiante à la ville de Sidi
Ifni, Province de Sidi Ifni.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 4.299.998,52
Dhs (quatre millions deux
cent quatre-vingt-dix-neuf
mille neuf cent quatre-
vingt-dix-huit Dirhams et
52 centimes).

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 85.000,00 Dhs (Quatre-
vingt-cinq mille Dirhams).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2.22-431
relatif aux marchés pub-
lics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
à l'article n° 09 du règle-
ment de consultation.

N° 2611/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELIMIM
OUED NOUN
PROVINCE DE SIDI IFNI
CONSEIL PROVINCIAL
DE SIDI IFNI

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 02/2026/ BP

Le 14 MAI 2026 à 11 heures
00 minutes, il sera procédé,
dans les bureaux du
Conseil Provincial de Sidi
Ifni sis à (Salle des réu-
nions) sis à Quartier AL
FATEH VILLE SIDI IFNI à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert na-
tional, sur offres des prix
N° 02/2026/BP portant sur
: TRAVAUX D'AMENAGE-
MENT DES VOIES
D'ACCES A L'ECOLE
COMMUNAUTAIRE ET
LYCEE COLLEGIAT DE
LA COMMUNE DE TAN-
GARFA, PROVINCE DE
SIDI IFNI.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme d'un million
trois cent quarante-trois
mille quatre cent quatre-
vingt-dix-sept Dirhams et
78 Cts (1 343 497,78 dh).

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
vingt-six mille dirhams et
00 Cts (26 000,00).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2-22-431
relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues

par l'article n°09 du règle-
ment de consultation.

N° 2612/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
WILAYA MARRAKECH-
SAFI

PREFECTURE
DE MARRAKECH
CERCLE BOUR
CAIDAT HARBIL
COMMUNE HARBIL
Direction des services
communal

Division des affaires
techniques
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
N : 05/2026/CH

Le 30/04/2026 à 10h00 ; il
sera procédé dans les bu-
reaux de monsieur le pré-
sident de la commune
Harbil, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres simplifié sur offres de
prix pour Travaux :
Achat de petit matériel fon-
gible de décoration et de
paviment.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés de
l'Etat : www.marchespu-
blics.gov.ma.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 1 800,00 Dirhams (Mille
huit cent dirhams)

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 94 000,00 Di-
rhams (Quatre-vingt-qua-
torze mille dirhams)

Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27, 28 et 29 du
décret n° 2.22-431 du
08/03/2023 relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents doivent
obligatoirement déposer
leurs plis électroniquement
via le portail des marchés
publics (www.marchespu-
blics.gov.ma).

Réserve aux très petites-
petites et moyennes entre-
prises nationales,
Coopératives, unions de
coopératives et auto-entre-
preneurs.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
dans le règlement de
consultation (Article 5).

N° 2613/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhafna

Avis d'appel d'offre ouvert
international
n° 06-2026/INDH

Le 28-05-2026 à 10 H, il sera
procédé dans les bureaux
de la Province Rhafna
(salle de réunion) à l'ou-
verture des plis relatifs à l'ap-
pel d'offre ouvert
international n° 06-
2026/INDH Pour :

Acquisition d'une Unité
Mobile de Formation au
profit de la Province de
Rhafna
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
Maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 2 760 000,00
Dhs TTC (Deux millions
sept cent soixante mille di-
rhams toutes taxes com-
prises)

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 25 000, 00 (VINGT CINQ
mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offre
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.
ma.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 32
à 34 du décret 2.22.431 du
15 chaabane 1444 (8 mars
2023) relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n°4 du règle-
ment de consultation.
NB/Les prospectus et no-
tices sont à déposer au plus
tard le 27-05-2026 à 14
heures.

N° 2614/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhafna

Avis d'appel d'offre ouvert
international
n° 07-2026/INDH

Le 28-05-2026 à 11H, il sera
procédé dans les bureaux
de la Province Rhafna
(salle de réunion) à l'ou-
verture des plis relatifs à l'ap-
pel d'offre ouvert
international n° 07-
2026/INDH Pour :

Acquisition des équipe-
ments médico-techniques
destinés aux formations sa-
nitaires au profit de la Pro-
vince de Rhafna

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
Maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 3 073 778,40
Dhs TTC (Trois millions
soixante-trois mille sept
cent soixante-dix-huit di-
rhams et quarante centimes
toutes taxes comprises)

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 25 000, 00 (VINGT CINQ
mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offre
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.
ma.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 32
à 34 du décret 2.22.431 du
15 chaabane 1444 (8 mars
2023) relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n°4 du règle-
ment de consultation.

NB/Les prospectus et no-
tices sont à déposer au plus
tard le 27-05-2026 à 14
heures.

N° 2615/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement
et de l'Eau
Direction Provinciale de
Casablanca
AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT NATIONAL
N° 03/2026

Le 13/05/2026 à 10 Heures,
il sera procédé dans les bu-
reaux de Madame la Direc-
trice Provinciale de
l'Équipement, du Trans-
port, et de la Logistique de
Casablanca sis à Bd Anoual
Derb Ghallef Casablanca
20102 BP 1774 à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert national sur
offres de prix n° 03/2026 du
13/05/2026 pour :
Travaux de rénovation et de
mise en service des équipe-
ments des systèmes op-
tiques, de contrôle et de
télégestion des phares de si-
gnalisation maritime d'El-
hank et d'Oukacha de
Casablanca

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 3 286 800,00
TTC (Trois million deux
cent quatre-vingt-six mille
huit cents dirhams toutes
taxes comprises).

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: Cinquante mille dirhams
(50 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret relatif aux
marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma.

Il est prévu une visite des
lieux le 07/05/2026 à 10
heures.

Le lieu de rencontre est la
DPETL de Casablanca.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du Règle-
ment de Consultation.

N° 2616/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
D'INTERIEUR
PROVINCE DE TIZNIT
CERCLE D'ANEZI
CAIDAT IDA-GOUGMAR
COMMUNE
IDAGOUGMAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 01/2026

Le 05/06/2025 à 11 Heure,
il sera procédé, dans la salle
des réunions de la com-
mune Idagougmar à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert
04/2025 pour : TRAVAUX
DE CONSTRUCTION
D'UN PONT CADRE SUR
OUED INKRANE, COM-
MUNE IDAGOUGMAR.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.
ma.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Un
million deux cent trente-
trois mille huit cent vingt-
huit Dirhams Toutes Taxes
Comprises (1.233.828,00
Dhs TTC).

Le cautionnement provi-
soire est fixé à : 20 000,00
Dhs (vingt mille Dirhams).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret relatif aux
marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma.

Le présent Appel d'Offres
est réservé aux très petites,
petites et moyennes entre-
prises, y compris les jeunes
entreprises innovantes, aux
coopératives, aux unions de
coopératives et aux auto-
entrepreneurs.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
de consultation.

N° 2617/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE MEDJOUNA
COMMUNE
DE TIT MELLIL

division d'urbanisme ,
affaires techniques
et marchés publics
SERVICE TECHNIQUE,
ETUDE et MARCHES
PUBLICS.

BUREAU DES MARCHES
PUBLICS

Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié sur offres
de prix N° 03/2026
RESERVE A LA TRES
PETITE, PETITE ET
MOYENNE ENTREPRISE,
COOPÉRATIVES
OU UNION DES
COOPÉRATIVES & AUTO
ENTREPRENEUR

Le 28/04/2026 à 11H00, il
sera procédé, dans la salle
de réunions sis à la com-
mune de Tit Mellil à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert
simplifié, sur offres des
prix, n°03/2026 pour :
ACHAT DE MATERIEL
TECHNIQUE AU PROFIT
DE LA COMMUNE DE
TIT MELLIL -en lot unique-
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.
ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 426 000,00
(QUATRE CENT VINGT
SIX MILLE) DHS TTC

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 8 500,00 (HUIT MILLE
CINQ CENT) DHS.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret relatif aux
marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse www.
marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n° : 09 du règle-
ment de consultation

N° 2618/PA

"EXCELLIGENCE" SARL
Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 06/03/2019, il a été constitué une SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet : SERVICES DE LANGUE ET COMMUNICATION
Siège Social : 59 BD ZERKTOUNI RES LES FLEURS 3 EME ETAGE APPT 8 METROPOLE BUSINESS CENTRE CASABLANCA
Capital Social : 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams :
ILHAM BOUDRIKA
DOUNIA BOUDRIKA
Gérance : ILHAM BOUDRIKA et DOUNIA BOUDRIKA est nommé des Cogérants de la société pour une durée illimitée.
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.
Le dépôt légal est effectué

au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 21/03/2019 sous le numéro 00697235 et immatriculé sous le numéro 428687.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 2619/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SEFROU
CERCLE D'ELMENZEL
CAIDAT DES
BENI YAZGHA
COMMUNE
MTARNAGHA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°01/2026

Le 14/05/2026 11 h il sera procédé dans la salle des réunions, au siège administratif de la Commune Mtar-nagha sis à Bab Sraghna à l'ouverture des plis relatifs

à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°01/2026 Pour les travaux d'assainissement liquide du douar Kasba Majnan commune Mtar-nagha, Province de Sefrou Région Fès - Meknès
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : UN MILLION CINQ CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE QUATRE CENT HUIT DIRHAMS TTC (1584408,00 DHS TTC)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTÉ MILLE DIRHAMS (30000,00 DHS).
Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du règlement de consultation.

N° 2620/PA

Royaume du Maroc
Université Mohammed Premier
Faculté de Médecine et de Pharmacie
Oujda



المملكة المغربية
جامعة محمد الأول
كلية الطب والصيدلة
وجدة

ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITÉ MOHAMMED PREMIER
FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE D'OUIDJA

AVIS DE CONCOURS D'INTERNAT

La Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda organise un concours pour le recrutement de 55 internes en médecine, session 02 Juin 2026, réservé aux candidats civils.

Les candidats désirant se présenter au concours doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant :

https://scolarité-fmpo.ump.ma/type_candidature

et déposer leurs demandes de candidature en personne à la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda (Cellule Internat- Résidanat), avant le 18/05/2026.

Le dossier de candidature comporte :

- Une demande manuscrite de candidature indiquant le nom, le prénom, l'adresse, date et le lieu de naissance et le numéro de téléphone du candidat.
- Reçu de préinscription électronique.
- Les relevés des notes des années d'études de la 1^{ère} année à la 5^{ème} année de médecine.
- Les validations des stages.
- Une attestation de scolarité précisant la situation universitaire du candidat.
- Deux (02) extraits d'acte de naissance moins de 3 mois.
- Photocopie de la C.I.N.

N.B : Le calendrier relatif au déroulement du concours sera affiché à la Faculté ultérieurement.

Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda - Tel : 0536 53 14 14. Fax : 0536 53 19 19
Site internet : <http://fmpo.ump.ma>

N° 2623/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'innovation



المملكة المغربية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
وجدة

Avis d'appel d'offres ouvert national sur offres de prix

N° 011UH2C/2026

(Séance publique)

Le 12/05/2026 à 10:00, il sera procédé au siège de l'Université Hassan II de Casablanca, à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, Casablanca, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offre de prix N°011UH2C/2026, relatif aux : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BATIMENT EL AYYADI AU SIEN DE LA FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES AIN CHOCK DE CASABLANCA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

- L'estimation des coûts des prestations est fixée à : 798 496,73 DHS TTC (Sept cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize dirhams et Soixante-treize centimes Toutes Taxes Comprises)
- Le cautionnement provisoire est fixé à : 12 000, 00 DHS (Douze mille Dirhams)
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023)
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
- Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 10 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.
- Le certificat de qualification et de classification :

Secteur	Qualification exigée	Classe
A	A.5	5

N° 2624/PA

Appel d'offres national simplifié ouvert au "rabais ou à majoration" N°09/I/26 (Séance publique)

Il sera procédé, le 30 avril 2026 à partir de 10H00 minute, dans les Locaux de l'AREF Casablanca-Settat (sis à l'intersection du bd Ibn Sina et bd Sidi Abderrahmane, Hay Elhassani Casablanca) à l'ouverture, en séance publique, des plis relatifs à l'appel d'offres national simplifié ouvert au "rabais ou à majoration" ayant pour objet : Les Travaux d'aménagement et de réhabilitation de deux lycée collégiaux pionniers : ALGHAZALI et AL ANDALOUS, relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan.

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du Maître d'ouvrage (en Dirhams Toutes Taxes Comprises) est fixée comme suit :

Objet	Montant de l'estimation en chiffres TTC (en dirhams)	Montant de l'estimation en lettres TTC (en dirhams)	Montant de la caution provisoire en chiffres (en dirhams)	Montant de la caution provisoire en lettres (en dirhams)
les Travaux d'aménagement et de réhabilitation de deux lycée collégiaux pionniers : ALGHAZALI et AL ANDALOUS, relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan.	1.158.660,00	UN MILLION CENT CINQUANTE HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE DIRHAMS	23 100,00	Vingt-trois mille cent Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret no 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics et à l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 et 10 du Règlement de Consultation.

N° 2621/PA

Appel d'offres national simplifié ouvert au "rabais ou à majoration" N°10/I/26 (Séance publique)

Il sera procédé, le 30 avril 2026 à partir de 11H00 minute, dans les Locaux de l'AREF Casablanca-Settat (sis à l'intersection du bd Ibn Sina et bd Sidi Abderrahmane, Hay Elhassani Casablanca) à l'ouverture, en séance publique, des plis relatifs à l'appel d'offres national simplifié ouvert au "rabais ou à majoration" ayant pour objet : Les Travaux d'aménagement et de réhabilitation de deux lycée collégiaux pionniers : Al Mansour Addahbi et Prince Moulay Rachid, relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan.

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du Maître d'ouvrage (en Dirhams Toutes Taxes Comprises) est fixée comme suit :

Objet	Montant de l'estimation en chiffres TTC (en dirhams)	Montant de l'estimation en lettres TTC (en dirhams)	Montant de la caution provisoire en chiffres (en dirhams)	Montant de la caution provisoire en lettres (en dirhams)
Les Travaux d'aménagement et de réhabilitation de deux lycée collégiaux pionniers : Al Mansour Addahbi et Prince Moulay Rachid, relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan.	954.264,00	NEUF CENT CINQUANTE QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUATRE DIRHAMS	19 000,00	Dix-neuf mille Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret no 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics et à l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 et 10 du Règlement de Consultation.

N° 2622/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL SUR
OFFRES DES PRIX
SEANCE PUBLIQUE N° :
04/INDH/2026

Le 01/06/2026 à 09h30 il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres des prix pour : L'ACQUISITION DE DIX VEHICULES AMENAGES EN TRANSPORT SCOLAIRE AU PROFIT DE LA PROVINCE DE MIDELT. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : QUATRE VINGT SEIZE MILLE DIRHAMS (96 000,00 DHS). L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à (5 000 000,00DHS). CINQ MILLIONS DIRHAMS. TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°06 du règlement de consultation ; Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés soit auprès du service des marchés au siège de la province de Midelt soit par voie électronique.

N° 2627/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL SUR
OFFRES DES PRIX
SEANCE PUBLIQUE
N° : 05/INDH/2026

Le 01/06/2026 à 10h00 il sera procédé au siège de la

Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres des prix pour : L'ACQUISITION DE SEPT VEHICULES AMENAGES EN AMBULANCE AU PROFIT DE LA PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : SOIXANTE QUATORZE MILLE DIRHAMS (74 000,00 DHS).

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à (3 700 000,00DHS). TROIS MILLIONS SEPT CENT MILLE DIRHAMS. TTC. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°06 du règlement de consultation ; Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés soit auprès du service des marchés au siège de la province de Midelt soit par voie électronique.

N° 2628/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL SUR
OFFRES DES PRIX
SEANCE PUBLIQUE
N° : 06/INDH/2026

Le 01/06/2026 à 10h30 il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres des prix pour : L'ACQUISITION DE DEUX VEHICULES AMENAGES EN MINIBUS ET DEUX VEHICULES DE SERVICES AU PROFIT DE QUATRE ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTÉ DEUX MILLE DIRHAMS (32 000,00 DHS). L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à (1 600 000,00DHS). UN MILLION SIX CENT MILLE DIRHAMS. TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°06 du règlement de consultation ; Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés soit auprès du service des marchés au siège de la province de Midelt soit par voie électronique.

N° 2629/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
CENTRE HOSPITALIER
PREFECTORAL
AIN CHOCK
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ A
MAJORATION N°2/2026
(Séance publique)

Le 30/04/2026 à 10 heures, il sera procédé à la salle de réunion du CHP AIN CHOCK 300 hay moulai abdellah ain chock à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié à majoration n° 2/2026 relatif à : ACCUEIL ET ORIENTATION DES MALADES DU CHP AIN CHOCK. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 659 640,48 DHS TTC six cent cin-

quante neuf mille six cent quarante dirhams et quarante huit centimes TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000,00 dhs douze mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret des marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 du règlement de consultation.

N° 2630/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TIZNIT
Avis de la Consultation
Architecturale ouverte
simplifiée
N° 13/2026/BG

Le jeudi 07 mai 2026 à 10h00min, il sera procédé dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Tiznit à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ouverte simplifiée N° 13/2026/BG, pour étude architecturale et suivi des travaux de : De construction d'un logement administratif à la CT Ammelne, Province de Tiznit.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte simplifiée peut être retiré du service des marchés de la Province de Tiznit ou téléchargé du site www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 1 800 000,00 DHS HT (un million huit cent mille DHS HT).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des plis des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la province de Tiznit

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de la consultation architecturale.

N° 2631/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EDUCATION
NATIONALE
ET DU PRÉSCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE
REGIONALE
D'EDUCATION
& DE FORMATION
REGION SOUS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ SUR
OFFRES DE PRIX
N° : 46/2026/EXP
« Séance publique »

Le 30 Avril 2026 à 10 :00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres simplifié sur offres de prix n° : 46/2026/EXP pour :
 Objet : Restauration destinée aux personnels chargés de déroulement des exa-

mens relevant de la direction provinciale de l'AREF SM à TAROUDANT.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

Le montant minimum: 35 486,00 DHS TTC (TRENTÉ-CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX DIRHAMS).

Le montant maximum: 69 982,00 DHS TTC (SOIXANTE-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX DIRHAMS). Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 1000,00 DHS (Mille Dirhams).

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.

- La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

N° 2632/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI BENNOUR
COMMUNE DE ZEMAMRA
DIRECTION DES SERVICES
BUREAU DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°: 14/2026/CZ

Le LUNDI 11/05/2026 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : 14/2026/CZ ayant pour objet :

FOURNITURE ET POSE D'AUVENTS DE PROTECTION POUR LES ENTREES DES LOCAUX COMMERCIAUX DU CENTRE COMMERCIAL NAHDA SIS A VILLE DE ZEMAMRA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre Mille Dirhams (15.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : sept cent cinquante mille Dirhams 00Cts TTC (750 000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles de 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- 1. obligatoirement envoyer les offres, par voie électronique à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1692-23 du 4 Hija 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
- 2. Les prospectus, notes ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des travaux techniques au plus tard le Vendredi 08/05/2026 à 16h30min
- 3. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation.
- 4. Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification à savoir :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
I.	4	I.5

N° 2626/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale du Préscolaire et des Sports
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région Marrakech – SAFI
 Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'ANNULATION
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIÉ
N° 40/INV/2026

- Vu le paragraphe 1, de l'article N°48 du Décret n° 2.22.431 du 15 Chabanne 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Le directeur provincial de Marrakech informe que l'appel d'offres ouvert national simplifié N°40 INV 2026, relatif aux : Travaux d'aménagement et de réhabilitation des écoles primaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés :
 - Lot N°01 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire CAID AL AYADI (Arrondissement Marrakech-Médina) à Marrakech.
 - Lot N°02 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ATASS ALKABIR (Arrondissement sidi Youssef ben Ali) à Marrakech.

Appel d'offre publié au journal suivant :

- RISSALAT AI OUMMA sous N° : N°13304 du : 03/04/2026 Page :07
 A été annulé

N° 2625/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Du préscolaire et des sports
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE AIN SEBAA HAY MOHAMMADI
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SIMPLIFIÉ Au Rabais Ou A Majoration N°16/INV/2026

Le 30/04/2026 à 10H il sera procédé, dans la Salle de Réunion au siège de la direction provinciale Ain Sebaa Hay Mohammadi sise à Angle Emile Zola et rue l'Aïne à Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert SIMPLIFIÉ Au Rabais Ou A Majoration concernant : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET REHABILITATION DU LYCEE COLLEGIAT CHABBI, DEPENDANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE AIN SEBAA HAY MOHAMMADI ET RELEVANT DE L'AREF DE CASABLANCA - SETTAT. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 686.580,00 DHS/TTC (SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS DIRHAMS ET 00 CENTIMES.)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000,00 DH/TTC. (DOUZE MILLE DHS,00 CTS).

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijra 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 2633/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
Du préscolaire et des sports
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION

ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE AIN SEBAA HAY MOHAMMADI

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SIMPLIFIÉ Au Rabais Ou A Majoration N°17/INV/2026

Le 30/04/2026 à 11H il sera procédé, dans la Salle de Réunion au siège de la direction provinciale Ain Sebaa Hay Mohammadi sise à Angle Emile Zola et rue l'Aïne à Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert SIMPLIFIÉ Au Rabais Ou A Majoration concernant :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET REHABILITATION DU LYCEE COLLEGIAT AL WAHDA, DEPENDANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE AIN SEBAA HAY MOHAMMADI ET RELEVANT DE L'AREF DE CASABLANCA - SETTAT. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 939.936,00 DHS/TTC (NEUF CENT TRENTE-NEUF MILLE NEUF CENT TRENTE-SIX DIRHAMS ET 00 CENTIMES.)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 18 000,00 DH/TTC. (DIX HUIT MILLE DHS,00 CTS).

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijra 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 2634/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna
Service des Affaires Administratives et Financières
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié
Sur offres des prix N° 37/KS/2026

Le 30/04/2026 à 10 H, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, sise à Boulevard Youssef Ibn Tachafine, El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N° : 37/KS/2026, répartie en Deux lots :

- Lot 1 : Contrôle technique et suivi des travaux de construction du lycée qualifiant HASSAN BNOU TABIT à la commune M'ZEM SANHAJA, province d'El Kelaa des Sraghna ;

- Lot 2 : Contrôle technique et suivi des travaux de construction du lycée collégial AL WAHDA à la commune HIADNA, province d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

• L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- Lot 1 : (220 200,00 DH) Deux cent vingt Mille deux cent dirhams ;
- Lot 2 : (200 400,00 DH) Deux cent Mille quatre cent dirhams.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
- Lot 1 : (4 000,00 DH) Quatre Mille dirhams ;
- Lot 2 : (3 600,00 DH) Trois Mille six cent dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8du règlement de consultation.

N° 2635/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna
Service des Affaires Administratives et Financières
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié
Sur offres des prix N° 40/KS/2026

Le 30/04/2026 à 10 H 30 mn, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, sise à Boulevard Youssef Ibn Tachafine, El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres

des prix N° : 40/KS/2026, répartie en Trois lots :

- Lot 1 : Contrôle technique et suivi des travaux d'extension de Sept (7) écoles primaires et Douze (12) lycées collégiaux, relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;

- Lot 2 : Contrôle technique et suivi des travaux de construction de Onze (11) salles de préscolaire aux écoles primaires relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;

- Lot 3 : Contrôle technique et suivi des travaux d'extension du lycée qualifiant ANAS IBN MALEK, relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

• L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- Lot 1 : (210 000,00 DH) Deux cent dix mille dirhams ;
- Lot 2 : (66 000,00 DH) Soixante-six mille dirhams ;
- Lot 3 : (21 000,00 DH) Vingt et un mille dirhams.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
- Lot 1 : (4 000,00 DH) Quatre mille dirhams ;
- Lot 2 : (1 200,00 DH) Mille deux cent dirhams ;
- Lot 3 : (400,00 DH) Quatre cent dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8du règlement de consultation.

N° 2636/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION REGION SOUS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIÉ SUR OFFRES DE PRIX N° : 57/2026/INV lot unique

« Séance publique »
Le 30/04/2025 à 11H00, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Souss Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à

l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre national simplifié sur offres de prix n°: 57/2026/INV pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET REHABILITATION DU SIEGE DE LA DIRECTION PROVINCIALE ET ANNEXES, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT. Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 795 030,00 DH (TTC) (SEPT CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE TRENTE DHS TTC).

La Cautionnement Provisoire est fixée à la somme de : 15 000,00 DH (Quinze Mille Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

N° 2637/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de khemisset
Commune de khemisset
Direction des services DAF/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 04/2026

Le 18/05/2026 à 11H, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le président de la commune de Khemisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix pour : Achat de fourniture pour entretien courant d'ouvrage d'électricité publique au profit de la commune de khemisset(en lot unique).

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 385 544 ,00 dhs (un million trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante-quatre dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 25 000,00 dhs (vingt-cinq mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30,

32, 37 et 135 du décret N° 2-22-431 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n°1692-23 du 4 hijra 1444(23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 2638/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE M'DIQ
-FNIDAQ

COMMUNE DE MARTIL
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
SERVICE FINANCE LOCALE
BUREAU DES MARCHES PUBLICS
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° : 16/2026 (Séances publique)

Le 11/05/2026 à 11 :00 heures du matin, il sera procédé dans la salle des réunions à la Commune de Martil à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert NATIONAL n°16/2026 pour :

« TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DES VOIES A LA COMMUNE DE MARTIL »

Au profit de la Commune de Martil, adresse : AV. MLY EL HASSAN-. MARTIL

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (3 167 934,00) TROIS MILLIONS CENT SOIXANTE-SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE-QUATRE DIRHAMS TTC.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (50 000,00) CINQUANTE MILLE DIRHAMS.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32, 34 du décret n°2-22-431 du15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leur dossier par voie électronique dans le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du Règlement de consultation.

N° 2639/PA

Sport

Demi-finale retour de la LDC de la CAF

Qui de la RSB ou de l'AS FAR ira jusqu'au bout ?



Le Stade Municipal de Berkane accueillera, samedi soir, un choc marocain décisif entre la Renaissance de Berkane et l'AS FAR, en demi-finale retour de la Ligue des champions africaine. Les deux formations, portées par des ambitions continentales élevées, se disputeront un billet pour la finale dans une confrontation ouverte, où chaque détail pourrait faire la différence.

Bénéficiant de l'avantage acquis à l'aller (2-0), l'AS FAR aborde cette manche retour avec une option favorable pour valider son billet pour la finale, tandis que la RS Berkane tentera de renverser la situation en s'appuyant sur l'avantage du terrain et le soutien de son public.

Cet avantage confère aux Militaires une certaine marge, sans pour autant entamer les ambitions de la RS Berkane, bien déterminée à

revenir dans la course à la qualification.

Ce match devrait donner lieu à une opposition tactique entre deux styles de jeu différents. L'équipe de l'Oriental pourrait adopter une approche offensive, basée sur un pressing haut et la volonté d'imposer le rythme dès l'entame, avec une diversification des solutions offensives pour tenter d'inscrire un but rapide. De son côté, l'AS FAR devrait évoluer avec un système plus équilibré, reposant sur une organisation défensive solide et l'exploitation des espaces à travers des contre-attaques rapides.

L'AS FAR entame cette confrontation avec des ambitions qui dépassent la simple qualification, en visant un retour au premier plan continental et une reconquête des titres africains après plus de quatre décennies d'attente, ce qui confère à ce match une dimension historique dans le parcours du club.

Dans des déclarations à la presse, l'entraîneur des Militaires, Alexandre Santos, a insisté sur la nécessité de gérer ce match avec concentration, soulignant que la qualification n'est pas encore acquise et que la rigueur tactique sera déterminante face à un adversaire expérimenté comme la RS Berkane.

De son côté, la RS Berkane ambitionne de poursuivre sa progression sur la scène africaine et d'atteindre la finale de la compétition, forte de l'expérience accumulée ces dernières années en Coupe de la CAF.

Dans ce contexte, l'entraîneur de la RS Ber-

kane, Mouine Chaabani, a exprimé sa confiance dans la capacité de son équipe à renverser la situation, estimant que la défaite du match aller ne reflète pas le véritable niveau de son groupe. Il a également mis en avant l'importance du soutien du public et de l'efficacité offensive dès les premières minutes.

Au-delà de son enjeu sportif, cette confrontation illustre la forte présence du football marocain sur la scène africaine, en garantissant la qualification d'un représentant national en finale. Elle reflète également le développement du football marocain ainsi que l'efficacité des clubs marocains dans les compétitions continentales.

Entre la volonté de l'AS FAR de renouer avec son glorieux passé et l'ambition de la RS Berkane d'écrire une nouvelle page de son histoire, cette rencontre s'annonce ouverte et indécise jusqu'au coup de sifflet final.

La Confédération africaine de football a désigné l'arbitre gabonais Pierre Ghislain Atcho pour diriger cette rencontre, assisté par l'équipe VAR conduite par le Kényan Peter Waweru Kamaku, avec la Camerounaise Carine Atezambong Fomo.

Programme Samedi

14h00 : Mamelodi Sundowns-Espérance de Tunis

20h00 : RSB-AS FAR

Coupe de la CAF

L'OCS à un pas de la finale

L'Olympic de Safi aborde un tournant important de son histoire en accueillant l'USM Alger, dimanche, en match retour des demi-finales de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF).

Moins d'un an après avoir remporté la Coupe du Trône pour la première fois de son histoire, le club marocain vise une qualification historique pour la finale de la Coupe de la CAF, après avoir ramené un match nul (0-0) de la manche aller disputée à Alger. Le match retour, prévu au Stade El Massira de Safi, constitue une étape décisive pour le club, qui aspire à rejoindre le cercle des équipes marocaines sacrées dans cette compétition continentale.

Sur le plan technique, les indicateurs sont favorables à l'Olympic de Safi, notamment au regard de l'amélioration notable de ses résultats ces dernières semaines, après un début de saison irrégulier en championnat.

Le club mesfioi a quitté les dernières places du classement de la Botola Pro D1 "Inwi" et s'est illustré sur la scène africaine grâce aux performances de plusieurs joueurs, dont le capitaine Sofian El Moudane, deuxième meilleur buteur de la compétition, ainsi que l'attaquant Moussa Koné, auteur de six réalisations cette saison. L'équipe a également gagné en stabilité grâce à Fred Ngoma au milieu de terrain et en solidité défensive avec Faraji Karmoum, contribuant ainsi à un meilleur équilibre collectif.

Malgré les changements au sein du staff technique, l'équipe de Safi a progressivement retrouvé son équilibre tactique, avec une nette amélioration de son jeu depuis la nomination de l'entraîneur tunisien Chokri Khatoui. Cette évo-

lution s'est notamment confirmée lors du match aller, surtout en première mi-temps, où les Safiots ont su se montrer dangereux grâce aux transitions offensives, portées par le duo Salaheddine Errahouli et Younes Najari, avec l'appui d'Imad Khannous.

Chokri Khatoui a exprimé sa confiance dans les capacités de son effectif à décrocher la qualification, soulignant, dans des déclarations à la presse, que l'essentiel lors du match aller a été de préserver la cage inviolée, malgré plusieurs occasions non concrétisées.

Lors de cette rencontre décisive, l'Olympic de Safi sera privé de son gardien Hamza Hamiani, expulsé à la 80e minute lors du match aller. Cette absence offre l'opportunité à Youssef El Motie, fort de son expérience africaine avec le Wydad de Casablanca, de défendre les cages de l'équipe.

Le public safiot, réputé pour son soutien constant et l'ambiance qu'il crée dans les tribunes, notamment au stade El Massira, est attendu en nombre pour accompagner son équipe dans cette étape importante, offrant ainsi un appui moral de taille aux joueurs.

De son côté, l'USM Alger aborde cette rencontre dans un contexte délicat, marqué par trois défaites consécutives en championnat, ce qui a pesé sur le moral du groupe et suscité des interrogations quant à sa capacité à rebondir à ce stade crucial de la saison.

La situation se complique davantage, d'autant plus que l'entraîneur sénégalais Lamine Ndiaye n'a toujours pas remporté de victoire en championnat depuis sa nomination il y a près de deux mois, plaçant ainsi l'équipe sous une double pres-



sion : sauver sa saison sur le plan national et préserver ses chances sur la scène continentale.

Il s'agit de la quatrième confrontation entre les deux équipes cette saison, après leurs précédents duels en phase de groupes, marqués par une victoire de l'USM Alger à Safi, sous la conduite d'Abdelhak Benchikha, et un match nul au retour.

L'Olympic de Safi ambitionne de marcher sur les traces des clubs marocains performants sur la scène continentale, avec l'objectif de décrocher un premier titre en Coupe de la Confédération et de contribuer au rayonnement du football national, en visant un neuvième sacre marocain dans cette compétition et un 23e titre

africain au total.

La rencontre se jouera dimanche 19 avril à 18h00 au stade El Massira de Safi, sous la direction de l'arbitre rwandais Samuel Uwikunda, assisté du Sénégalais Issa Sy à la VAR.

En cas de qualification, l'Olympic de Safi affrontera en finale le vainqueur de la confrontation entre le Zamalek d'Egypte et le CR Belouizdad devant être disputée vendredi.

Programme Dimanche à 20h00

OCS-USMA

NB : Le match Zamalek-Belouizdad devait être joué vendredi.

Tour d'Europe des stades

Le match du titre en Angleterre, celui du sacre en Allemagne



Arsenal, leader de Premier League, et Manchester City, son dauphin, s'affrontent dimanche dans un match décisif pour le titre de champion d'Angleterre, un titre que le Bayern Munich peut d'ores et déjà s'adjuger ce week-end en Allemagne.

Angleterre : "Finale" en haut, frissons en bas

La course au titre, la lutte pour la Ligue des champions et la bataille pour le maintien vont rendre passionnante la 33e journée à venir.

Au milieu de ce copieux menu, le plat principal se dégustera très chaud, dimanche à Manchester City où Arsenal, le leader en petite forme, vient défier son grand concurrent pour le trône.

Les Gunners montent dans le Nord-Ouest du royaume avec six points d'avance, certes, mais ils ont disputé un match de plus que l'ogre bleu ciel, dont la forme actuelle est bien plus vertueuse.

Samedi, Londres accueille trois matches à forts enjeux : Brentford-Fulham, Tottenham-Brighton et Chelsea-Manchester United.

Le premier met aux prises des concurrents pour les places européennes. Le second est vital pour les Spurs de Roberto De Zerbi, relégués avant d'affronter Brighton, un des anciens clubs de l'entraîneur italien.

La qualification pour la Ligue des champions sera l'enjeu du choc entre Chelsea, sixième (48 pts) et donc pour l'heure hors-course, et Manchester United (3e, 55 pts), bien placé malgré sa défaite lundi contre Leeds.

Aston Villa (4e, 55 pts) se trouve entre deux avant de recevoir Sunderland, dimanche, comme Liverpool (5e, 52 pts) qui se rend chez son voisin honni Everton au même moment.

Le dernier Wolverhampton, en visite samedi à Leeds, peut être relégué dès ce week-end.

Allemagne : Déjà l'heure du sacre pour le Bayern ?

Quatre jours après sa qualification pour les demi-finales de la Ligue des champions aux dépens du Real Madrid, le Bayern Munich peut s'assurer dès dimanche un 35e titre de champion d'Allemagne, une première étape dans une fin de saison qu'il espère prolifique.

Avec 12 points d'avance à cinq journées de la fin du championnat sur le Borussia Dortmund (76 contre 64), les hommes de Vincent Kompany doivent compter sur un faux-pas (match nul ou défaite) du BVB sur la pelouse de Hoffenheim samedi (15h30), et battre Stuttgart dimanche sur leur pelouse de l'Allianz Arena, pour assurer mathématiquement le titre national, qui serait le 13e sur les 14 dernières saisons.

Derrière le Bayern et Dortmund, à qui les deux premières places à l'issue de la saison sont promises, la lutte pour les 3e et 4e places, qualificatives pour la

prochaine Ligue des champions, se poursuit entre Stuttgart (3e, 56 points), Leipzig (4e, 56), Leverkusen (5e, 52) et Hoffenheim (6e, 51). Leipzig se déplace samedi à Francfort (7e, 42), alors que Leverkusen reçoit Augsburg.

A Berlin, Marie-Louise Eta officiera pour son premier match sur le banc de l'Union. Dimanche, elle est devenue la première femme entraîneur d'une équipe masculine d'un club de première division du top 5 européen (Allemagne, Angleterre, Espagne, France, Italie).

Italie : L'Inter Milan pour enfoncer le clou

Leader du Championnat d'Italie avec neuf points d'avance, l'Inter Milan peut se rapprocher encore plus d'un 21e scudetto lors de la 33e journée. Demi-finale retour de la Coupe d'Italie la semaine prochaine oblige, les Nerazzurri (75 points) devaient entrer en piste vendredi en recevant le mal classé Cagliari (16e, 33 pts).

Samedi, Naples (2e, 66 pts) reçoit l'imprévisible Lazio (9e, 44 pts), tandis que l'AC Milan (3e, 63 pts) qui reste sur une déroute à domicile contre l'Udinese (3-0), rend visite au reléguable Vérone (19e, 18 pts). La Juventus Turin (4e, 60 pts), revenue sur les talons du Milan avec ses quatre succès lors des cinq dernières journées, refermera le week-end avec la réception de Bologne (8e, 48 pts).

Espagne : Début de la tournée d'adieu de Griezmann avec la finale de la Coupe du Roi

La Liga fait relâche ce week-end pour laisser sa place à la finale de la Coupe du Roi samedi entre l'Atlético Madrid d'Antoine Griezmann et le Real Sociedad, le club formateur du Français, au stade olympique de Séville.

Qualifiés pour le dernier carré de la Ligue des champions aux dépens du FC Barcelone malgré une défaite 2-1 mardi soir, Griezmann et l'Atleti peuvent remporter leur premier trophée depuis 2021 lorsque les Madrilènes avaient été sacrés champions d'Espagne sans l'attaquant qui évoluait alors au Barça.

Griezmann entamerait ainsi parfaitement sa tournée d'adieu alors qu'il va rejoindre la Ligue nord-américaine de football et le club d'Orlando la saison prochaine.

Mort de Maradona

Le médecin personnel de la star argentine clame son innocence

"Je suis innocent", "je l'aimais", a clamé jeudi l'ancien médecin personnel de Diego Maradona, entendu pour la première fois au procès de membres d'une équipe médicale sur les circonstances de la mort, en 2020, de l'idole argentine du football.

"Je veux dire que je suis innocent, et que je regrette profondément sa mort", a déclaré le neurochirurgien Leopoldo Luque, un des principaux accusés des sept professionnels de santé rejoints à San Isidro (près de Buenos Aires) depuis mardi, dix mois après un premier procès avorté.

"Je tenais beaucoup à lui, je l'aimais, c'était mon idole et mon ami", a insisté M. Luque, la voix rattrapée par l'émotion, rappelant le rapport qu'il entretenait avec ce patient si particulier, devenu un proche aux dernières années de sa vie.

Leopoldo Luque, 44 ans, prenait la parole pour la première fois au procès où il est jugé, avec six autres praticiens (médecin, psychiatre, psychologue, infirmiers) pour "homicide avec dol éventuel", soit des négligences commises en sachant qu'elles peuvent entraîner la mort.

Maradona est mort à 60 ans, le 25 novembre

2020, d'une crise cardiorespiratoire couplée à un œdème pulmonaire, seul sur son lit d'une résidence louée, où il était en convalescence après une neurochirurgie simple, pour un hématome à la tête.

Tous nient une responsabilité dans le décès, se retranchant derrière leur spécialité, un rôle segmenté. Voire renvoyant la responsabilité sur d'autres. Ils encourrent entre 8 et 25 ans de prison.

Un premier procès en 2025 avait été annulé, après plus 20 audiences sur deux mois et demie, sur fond de scandale : une des trois juges, avait, à l'insu de tous, collaboré à la production d'une série documentaire sur l'affaire, avec elle-même en vedette.

En ouverture mardi du deuxième, l'accusation a assuré qu'elle démontrerait que la convalescence de Maradona a été "cruelle, lapidaire, dépourvue de tout". Et que l'équipe médicale a "décidé de ne pas écouter de multiples alarmes", et "abandonné Diego Maradona à son sort, le condamnant à mort".

Leopoldo Luque, parfois interrompu par des exclamations venues des parties civiles, a défendu, comme d'autres accusés, la thèse d'une mort naturelle et d'une certaine façon inéluctable de Maradona.

Le diagnostic de l'autopsie est "une insuffisance cardiaque chronique avec cardiomyopathie dilatée, qui s'est décompensée, et aggravée par l'absence de traitement", a-t-il déclaré, citant une des expertises. Insuffisance cardiaque "associée à des substances toxiques", a-t-il souligné.

Il conteste le scénario d'une agonie de 12 heures, évoquée par des médecins légistes et reprise par l'accusation. Incompatible selon lui avec les causes du décès.

"Je suis absolument certain que cela ne s'est pas produit", a-t-il affirmé.

M. Luque a même suggéré que l'œdème pulmonaire relevé sur le corps pourrait avoir été causé par les tentatives insistantes de "réanimer un cadavre".

Mais il a rappelé que ce n'est pas lui, pourtant neurochirurgien, qui avait opéré Maradona de son hématome à la tête. Et qu'il n'était pas son médecin en 2007, date à partir de laquelle Maradona "n'a plus reçu aucun traitement cardiaque".

Enfin, il a éclairé sa relation avec la star devenue ami, issue comme lui d'un "bidonville" et qui "m'appelait à n'importe quelle heure".

"Bien souvent j'y allais, simplement comme

quelqu'un qui l'aime et se soucie de lui", lui conseillant tel ou tel spécialiste. "Si c'est ça être médecin personnel, admettons que je l'étais".

A ce titre de médecin proche, Leopoldo Luque a été pointé du doigt lors du premier procès par divers témoignages, comme l'un des principaux décideurs dans l'entourage de la star en déclin.

Et mis en cause pour des audios, diffusés à l'audience, où il parle des filles Maradona en termes méprisants.

Enfin, il a pris certaines distances avec l'hospitalisation à domicile de Maradona, décision post-opératoire prise en accord entre l'équipe médicale et la famille, dans des conditions aujourd'hui controversées.

"J'ai dit explicitement que j'étais neurochirurgien. Pas médecin clinicien, ni psychiatre, ni psychologue (...) J'ai toujours été très clair sur mon rôle", a-t-il souligné.

Mais il a reconnu que la convalescence à domicile était la "seule option", dès lors que les filles Maradona refusaient de faire intervenir leur père de force.

Le procès, à raison de deux audiences par semaines, pourrait s'étaler sur trois mois.

Le poids de la Chine fait pencher la balance

Shu Fangqiang monte sur la balance dans un centre communautaire de Wuxi (est de la Chine). Il fait partie des centaines de personnes qui se sont inscrites au programme minceur "Perdez du gras, gagnez du bœuf".

Avec son indice de masse corporelle de 30, M. Shu est considéré comme obèse, au regard des critères nationaux et de ceux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

"Bœuf ou pas bœuf, je voulais perdre du poids pour ma santé", dit-il, "cette opportunité est arrivée à point nommé, alors je me suis inscrit".

La règle est simple : pour chaque demi-kilo perdu, il recevra l'équivalent en viande de bœuf déssossée, ou un kilo et demi de viande avec l'os.

C'est l'une des initiatives qui fleurissent avec le soutien des autorités pour endiguer la progression du surpoids et de l'obésité. La surcharge pondérale, avec ses corollaires - maladies chroniques, augmentation des dépenses de santé - est une préoccupation grandissante en Chine.

Plus d'un tiers des adultes chinois (37,5%) était en surpoids en 2022, et 8,3% étaient atteints d'obésité, selon l'OMS.

La Chine reste loin des Etats-Unis

(72,4% des adultes en surpoids, 42% obèses, selon l'OMS).

Cependant, le phénomène progresse de manière suffisamment rapide pour causer l'inquiétude.

Le nombre de personnes considérées comme obèses a triplé entre 2004 et 2018, selon des données du Centre de contrôle et de prévention des maladies.

Si la tendance persiste, la proportion d'adultes en surpoids ou obèses pourrait atteindre 70,5% d'ici à 2030, prédit la Commission nationale de la santé (sur la base de critères plus rigoureux que ceux de l'OMS).

Lors de la semaine "Perdez du gras..." en mars, les volontaires sont en permanence une dizaine à l'étage qui reçoit les hommes. Ils se font peser, mesurer et prendre leur tour de taille. Le personnel en blouse blanche enregistre les données à la main sur un formulaire qu'il remet aux participants, frappé d'un tampon les encourageant à poursuivre leurs efforts.

Des opérations similaires ont vu le jour dans tout le pays. Elles sont largement relayées sur les réseaux sociaux.

La chaîne de supermarchés Yonghui par exemple incite ses clients à en-



registrar leur déperdition pondérale sur 10 jours en se pesant en magasin. Pour chaque kilo et demi perdu, ils peuvent repartir avec un demi-kilo de bœuf, d'écrevisses ou de kiwis.

Deuxième pays le plus peuplé au monde avec 1,4 milliard d'habitants, la Chine est celui qui compte le plus grand nombre d'adultes trop gros : 402 millions de personnes, selon une étude publiée dans la revue médicale The Lancet en 2025.

En 1982, seuls 7% des Chinois avaient des kilos en trop, rapportait un livre sorti en 2010 et intitulé "Fat China: How Expanding Waistlines Are Changing A Nation" ("La Chine trop grosse: ou comment l'évolution des tours de taille transforme un pays").

Au centre communautaire de Wuxi, le personnel propose aux participants de rejoindre un groupe dédié sur l'application de messagerie instantanée WeChat.

Pendant plusieurs mois, les membres du groupe se prodigueront conseils et encouragements pour maigrir. Puis, en janvier 2027, les volontaires passeront à nouveau au pèse-personne.

Ceux qui auront alors perdu beaucoup de poids pourront choisir des morceaux délicats, comme de la queue de bœuf. La quantité totale de viande est plafonnée à 10 kilos.

Zheng Haihua, 44 ans, dit s'être inscrite pour se pousser à "bouger plus et manger moins".

"Le plus dur pour moi, c'est de contrôler mon appétit, car quand je vois de la nourriture délicieuse, j'ai du mal à résister", confie-t-elle en riant.

Wu Changyan, médecin local, la comprend: "La pression de la vie quotidienne et le confort moderne nous incitent à manger plus et trop".

Li Sheyu, professeur clinicien à l'hôpital de Chine occidentale de l'université du Sichuan, ne croit pas que de telles initiatives "changent fondamentalement la donne".

Il ne voit en elles qu'une variation d'incitations classiques à faire attention à sa ligne. "Mais c'est un bon moyen de diffuser dans le grand public des idées sur la perte de poids".

Recette

Poisson à la chermoula au four



Ingédients :

Pour le poisson :
5 rougets du poisson
Des minis poivrons (rouge, jaune, vert et orange)
3 tomates cerises (rouge, jaune, orange)
3 tomates
Des olives vertes dénoyautées
1 piment vert fort (facultatif)
1 cuillère à soupe d'huile d'olives
Sel & poivre
De la coriandre pour décorer
Pour la Chermoula :
1/2 bouquet de coriandre
1/2 bouquet de persil
1 mini poivron rouge ou 1/2 poivron rouge
4 cuillères à soupe d'huile d'olive
4 gousses d'ail
Jus d'un citron jaune
1 cuillère à café de cumin en poudre
1 cuillère à café de piment doux (paprika)
1 cuillère à café de gingembre frais ou en poudre
1 cuillère à café de harissa (facultatif)
1 cuillère à soupe de sauce soja
1 cuillère à soupe de sauce nuoc mam (facultatif)
Sel et poivre au goût

Préparation :

1. Préparer la Chermoula en mixant dans un robot; le persil, la coriandre, l'ail, le poivron rouge, l'huile d'olive, le jus de citron, la sauce soja et nunc mam la harissa et les épices. Assaisonner de sel et de poivre selon le goût.
2. Badigeonner les poissons écaillés, vider et noyautés de chermoula en prenant bien soin de les induire de marinade même à l'intérieur.
3. Dans un plat allant au four, mettre de l'huile d'olive et disposer des rondelles de tomate, mettre par dessus les poissons puis garnir de tomates cerise, de minis poivrons, piment vert fort et d'olives vertes.
4. Saler légèrement et poivrer. Ajouter un demi verre d'eau et le reste de marinade.
5. Couvrir le tout de film alimentaire et réserver au frais pour 30 minutes.
6. Préchauffer le four à 180°C.
7. Enfourner les rougets barbet pour 15 à 25 minutes de cuisson à 180°C.
8. Quand les poissons sont cuits, sortir le plat du four et déposer les dans un plat ou dans de jolies assiettes individuelles. Verser de la sauce sur les poissons et dégustez aussitôt !

Aux Pays-Bas, 44% des ménages équipés pour les situations d'urgence

Près de 44 % des Néerlandais disposent à présent d'un kit d'urgence, contre 35% avant le lancement de la campagne gouvernementale "Préparez-vous", qui incite les ménages à anticiper les situations de crise, selon une étude publiée lundi dernier.

Le nombre de foyers ayant élaboré un plan d'urgence a plus que doublé, tandis que près de la moitié des habitants déclarent désormais discuter de la préparation aux situations d'urgence avec leur entourage, contre moins d'un cinquième en 2025, d'après les résultats de cette enquête.

"Ces chiffres montrent que de plus en plus de Néerlandais se préparent sérieusement à une situation d'urgence", telle que la panne électrique géante survenue en Espagne et au Portugal l'an dernier, a commenté le ministre de la Justice et de la Sécurité, David van Weel.

"Se préparer n'est plus un acte ponctuel, c'est une habitude que nous devons prendre ensemble. Et cela vaut aussi pour nous, le gouvernement, nous devons nous aussi prendre des mesures supplémentaires pour renforcer notre résilience



face aux menaces contemporaines telles que les cyberattaques et le sabotage", a-t-il ajouté.

Dans un rapport rendu public lundi, le ministère néerlandais de la Justice souligne une intensification des menaces dites hybrides, avec des risques croissants visant les infrastructures critiques. Il met également en garde contre les conséquences potentielles de crises majeures telles que les catastrophes naturelles, les coupures d'électricité

prolongées ou les perturbations des réseaux internet et des systèmes de paiement.

Face à ces risques, plusieurs ministères travaillent au renforcement de la résilience du pays, notamment à travers des plans de crise actualisés dans les secteurs de l'énergie, de l'eau potable, du rail et de la sécurité alimentaire, ainsi que la création d'un réseau national de points de soutien d'urgence en coordination avec les collectivités locales.